



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 21 JANVIER 2019**

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi vingt-et-un janvier deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13ème arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi quinze janvier deux mille dix-neuf par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BENHAIM, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, Mme GALLOIS, Mme KOUASSI, Mme de LA GONTRIE, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. LE GUEN, M. MIERMONT, M. MOINE, M. NGO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, Mme STIBBE, M. TRAISNEL.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme ROUMET (pouvoir à M. SAUMIER).

Sans pouvoir : Mme BECKER, Mme CARDAN, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. JULLIARD, M. OFFREDO, Mme SOUHAITE, M. TAN, M. TREMEGE, Mme YADANI.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Annick OLIVIER.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13ème arrondissement.

M LE MAIRE : Pendant que nos collègues nous rejoignent, je vais vous donner quelques informations. Premièrement, il va y avoir le ravalement de la mairie qui va commencer en mars prochain, ce qui sera l'occasion (et je répons publiquement à Yves qui avait commencé à déposer un vœu pour nous rappeler à nos engagements, mais que nous n'avions pas oublié), d'inscrire « liberté – égalité – fraternité » sur notre mairie, parce que notre mairie ne disposait pas de la devise de la République. Il y a donc deux possibilités. Lorsque l'échafaudage sera installé, on regardera si, au niveau du bandeau au-dessus des fenêtres, le mur n'est pas trop friable pour pouvoir l'inscrire. Ce sera gravé au moment du ravalement. Si ce n'est pas possible, on le fera sur les portes en bas, et cette fois-ci on le fera peindre. Évidemment, je préférerais mettre la devise sur le fronton où est déjà gravée « Mairie du 13^e arrondissement ». Sur les deux côtés, il y aurait alors deux fois la devise de la République inscrite, si cela est possible. J'attends de connaître l'état des murs.

Deuxièmement, vous avez vu qu'il y a des galettes qui nous attendent à la sortie. Évidemment, ce sera l'occasion d'être bref, concis pour pouvoir partager la galette et le verre de cidre tous ensemble, et le public est invité à partager la galette avec nous, cela va sans dire.

Maintenant que nous avons atteint le quorum, je vais commencer à présenter les délibérations, après désignation d'une secrétaire de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

M LE MAIRE : Nous allons désigner une secrétaire de séance, si vous en êtes d'accord, en l'occurrence Annick Olivier. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Merci, Annick Olivier est donc secrétaire de séance.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS DE DELIBERATION PROPRES

13 2019 01 – Approbation des comptes rendus des Conseils d'arrondissement de juin, septembre et octobre 2018

M LE MAIRE : On est en train de rattraper notre retard, et cette fois-ci on va essayer de faire en sorte de les présenter de manière beaucoup plus régulière. Est-ce qu'il y a des remarques, des corrections à apporter sur les comptes rendus qui vous ont été adressés ? Je n'en vois pas. Puis-je considérer qu'ils sont adoptés ? Pas de voix contre, pas d'abstention, les comptes rendus sont adoptés.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2019 02 – Choix de la gestion par délégation de service public des centres Paris Anim' dans le 13^e arrondissement

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Vincent Boulet.

Vincent BOULET : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc d'une délibération qui propose de reconduire le mode de gestion par DSP de cinq des sept centres Paris Anim' du 13^e, à savoir Baudricourt, Daviel, Dunois, Richet et Poterne des Peupliers, où d'ailleurs, avec Monsieur le Maire et Pauline Véron, nous avons inauguré un point d'Information Jeunesse vendredi dernier. La convention de délégation de service public actuelle arrive à échéance le 31 août 2020. Le vote que l'on propose aujourd'hui enclenche toute une procédure qui s'étale sur un an et demi. Cela explique pourquoi la délibération arrive assez tôt dans le calendrier.

Comme vous le savez, les centres Paris Anim' proposent aux jeunes, mais pas seulement aux jeunes d'ailleurs, diverses activités, qu'elles soient culturelles, d'accompagnement scolaire, liées à la citoyenneté, à l'insertion, à la prévention. Nous proposons donc de reconduire le mode de gestion DSP qui est plutôt bien adapté pour des établissements qui roulent assez bien, si je puis dire, avec des gestionnaires qui savent s'y prendre. En l'occurrence, actuellement c'est un seul lot dans le marché actuel confié à la Ligue de l'Enseignement.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Vincent. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette DSP ? Je n'en vois pas. Délibération mairie du 13^e n°2 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas, unanimité je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

2019 DAC 5 – Subventions (480 000 €) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11^e)
--

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Philippe Moine concernant la Société coopérative De rue et de cirque.

Philippe MOINE : Il s'agit de compléter la subvention accordée à 2r2c, la Compagnie De rue et De cirque. On avait déjà voté la moitié de la subvention à la fin de l'année dernière, 240 000 €, il nous est proposé de voter 240 000 € à nouveau pour porter la subvention totale à 480 000 €.

Par rapport aux années précédentes, il s'agit toujours de soutenir l'activité 2r2c qui est très présente dans le 13^e, mais qui organise surtout un certain nombre de gros événements, notamment à l'Espace Reuilly à l'automne. Mais comme nous l'avons déjà indiqué la dernière fois, la nouveauté est que 2r2c s'est vu confier l'exploitation des alvéoles de la rue Watt, un espace acquis par la ville qui sera dédié aux arts de la rue et du cirque et qui devrait ouvrir à la rentrée 2019. 2r2c est d'ores et déjà associée à la préfiguration du lieu, et une subvention complémentaire lui est donc accordée dans ce cadre-là.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous en prie, Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Le montant de la subvention est effectivement impressionnant, j'ai donc essayé de regarder. Je n'ai pas vu vraiment quel était le public concerné, combien de personnes participaient de près ou de loin. La seule chose que j'ai vue dans le compte de résultat, c'est que les recettes ne représentaient que 14 % du résultat, ce qui peut vouloir dire qu'il n'y a pas forcément énormément de gens qui participent, même si l'on dit que le public est toujours plus nombreux.

Philippe MOINE : Pour l'essentiel, il y a beaucoup de représentation de 2r2c qui sont produites gratuitement dans l'espace public, c'est une chose qui explique le soutien de la Ville. L'un des événements les plus suivis par un public nombreux c'est le Village de cirque qui a lieu à l'automne à l'Espace Reully, puisque là ce sont des représentations sous chapiteau, avec un public qui s'inscrit, qui paye, beaucoup de recettes sont donc liées à cet événement. Mais il est vrai qu'une grande partie de l'activité, notamment ce qui concerne le 13^e, consiste en des ateliers ou des représentations qui permettent au public qui passe de profiter du spectacle, d'être associé. Il y a beaucoup de spectacles interactifs notamment, qui ne permettent pas effectivement de rassembler des fonds importants. C'est l'une des justifications importantes du soutien de la Ville.

M LE MAIRE : Je vous y invite d'ailleurs, ce sont vraiment des spectacles de grande qualité qui ont le mérite de ne pas s'adresser uniquement aux enfants, c'est un public assez large. Souvent, ils font des choses, soit au parc de Choisy, soit au jardin des Grands Moulins, mais pas uniquement. Ils ont également fait des déambulations théâtrales, beaucoup de manifestations très originales et diverses. Évidemment, tout cela est gratuit, cela ne rapporte donc pas d'argent puisqu'il n'y a pas de billets, c'est sur l'espace public, tout le monde peut y venir et en bénéficier. Mais allez voir, comme cela vous vous ferez un avis. Madame Gallois.

Edith GALLOIS : Juste un petit mot pour dire tout le bien que je pense de ces animations, qui sont très populaires, au sens propre du terme, et qui animent bien la ville d'une manière générale.

M LE MAIRE : Merci beaucoup pour votre jugement. Je vais soumettre à vos voix la DAC 5 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Merci.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE

2019 DAC 468 – Subvention (12 000 €) et convention avec l'association Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871
--

Philippe MOINE : Je pense que tout le monde connaît l'association Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871, qui a son siège rue des Cinq Diamants. La subvention qui nous est proposée de 12 000 € est un peu exceptionnelle, puisqu'elle comprend à la fois une subvention de 4 000 € pour soutenir l'organisation de la Fête de la Commune qui aura lieu, comme chaque année, sur la Place de la Commune dans le 13^e au mois de septembre.

Et d'autre part, il s'agit de préparer la célébration des 150 ans de la Commune qui aura lieu entre septembre 2020 et mai 2021. Dans ce cadre, l'association souhaite mettre en place un certain nombre d'outils nouveaux, notamment une application qui permettra d'organiser un certain nombre de parcours dans Paris pour faire découvrir les lieux emblématiques de la Commune, les adresses qui ont été habitées par telle ou telle personnalité de la Commune, les emplacements des principales barricades, les sièges des clubs révolutionnaires, etc., il s'agit donc de mettre en place une application android.

L'association souhaite également mettre en place un véritable site Internet qui permettra de faire mieux connaître l'histoire de la Commune de Paris, qui a déjà été mieux valorisée à travers les relations avec différentes mairies d'arrondissement qui, comme vous le savez, ont fait graver les noms des élus de la Commune dans les locaux municipaux. Mais ce site sera évidemment un acquis important pour faire connaître cette histoire.

C'est donc une subvention de 8 000 € qui est proposée pour aider à la réalisation de ces outils nouveaux, ce qui porte la subvention totale à 12 000 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Oui, Edith Gallois.

Edith GALLOIS : Je vais commencer mon petit propos par une citation : « N'oublions pas qu'il n'y a jamais eu une question que l'Histoire ait résolue autrement que par la violence ». Ces propos glaçants sont de Lénine, pour lequel la Commune fut une référence fondamentale, pour lui, pour les Bolcheviks, pour la révolution génocidaire. La terreur, le sang, la violence, je ne partage pas, ni l'avis de Lénine, ni l'avis de tous ceux qui le défendent, raison pour laquelle je voterai contre cette subvention.

M LE MAIRE : On va s'éviter un grand débat sur la Commune de Paris, mais en deux mots je ferai remarquer que le fait de reconnaître la Commune de Paris comme un apport collectif n'a pas été le fait d'une municipalité de gauche, je vous le rappelle. Cela a été fait sous le tandem Jean Tibéri – Jacques Toubon, c'est à ce moment-là qu'avait été dénommée la Place de la Commune de Paris dans le 13^e. Lorsque je vois les fêtes et les manifestations historiques qu'ils organisent, je n'ai pas l'impression de voir le monstre bolchevique le couteau entre les dents. Je voulais simplement vous le faire remarquer, cela fait partie de notre histoire commune, c'est maintenant un fondement connu et reconnu de notre République. Après, on peut avoir une analyse historique et critique différente, mais quoi qu'on en pense, la Commune de Paris fait partie de l'un des socles de notre République actuelle. J'ai compris que vous n'adhériez pas à ces propos.

En tout cas, je vais tout de même soumettre à vos suffrages cette délibération. La DAC 468 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Edith Gallois. Qui s'abstient ? Elisabeth Stibbe. Elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX

CONTRE : 2 (1 ÉLUE DU GROUPE UDI-MODEM (MME EDITH GALLOIS) ET 1 ÉLU DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS (M. JEAN-BAPTISTE OLIVIER))

ABSTENTION : 1 ÉLUE DU GROUPE UDI-MODEM (MME ELISABETH STIBBE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DAC 611 – Subventions (905 000 €) et conventions avec 30 sociétés

M LE MAIRE : Cette délibération concerne toute une série de subventions pour le cinéma, et Philippe va nous présenter uniquement celles qui ont attiré avec le 13^e, c'est-à-dire notre cinéma bien connu.

Philippe MOINE : Exactement, il s'agit de la subvention annuelle destinée à soutenir les cinémas d'art et d'essai de Paris. Au total, 30 établissements cinématographiques parisiens, 36 salles de cinéma, pour un montant total de 905 000 €. Le 13^e arrondissement est concerné puisque c'est dans le 13^e que se situe l'Escurial qui dépend des Ecrans de Paris. Sur la subvention totale, 83 000 € reviennent aux Ecrans de Paris dont 18 000 € pour le cinéma l'Escurial. J'en profite pour saluer évidemment tout le travail que réalise l'Escurial dans le 13^e arrondissement, notamment en lien avec la mairie puisque c'est à l'Escurial que l'on projette des films gratuits pour le public, dans le cadre du festival Paris Polar ou de la Semaine italienne. Il y a également des diffusions de court-métrages, des festivals, etc. l'Escurial prend donc activement part à l'animation culturelle de l'arrondissement.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre à vos suffrages la DAC 611 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 12 – Subventions (932 900 €) à 38 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 122 projets dans les quartiers populaires parisiens

M LE MAIRE : Nous allons passer maintenant à Laurent Miermont, avec les quartiers Politique de la ville, il présente d'abord la DDCT 12 avec une série de subventions.

Laurent MIERMONT : Il s'agit de contribuer à la sécurisation financière des associations qui œuvrent dans le cadre de la Politique de la ville, et donc de proposer des conventions pluriannuelles d'objectifs aux associations qui sont les plus enracinées, les plus reconnues, celles dont le travail est le plus ancien et le plus qualitatif dans les différents quartiers populaires.

Il y a donc une série d'associations, je vais vous en donner la liste avec le montant de la subvention pour aller vite : l'AFIF qui est place Souham pour 12 100 € (c'est une convention de trois ans) ; Ateliers pluriculturels qui sont rue Nationale et qui soutiennent le public, notamment, d'origine asiatique, 18 000 € ; le centre Alpha Choisy qui fait des ateliers sociolinguistiques, 13 500 € ; la Compagnie à l'Affût qui œuvre dans toutes sortes de directions à l'intention, notamment, des parents, des familles, 12 500 € ; et l'association Courant d'Art Frais de la Fontaine à Mulard, 19 500 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vous donne la parole si certains d'entre vous veulent intervenir. Je ne vois pas d'intervention. Je vais donc faire voter la DDCT 12 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci à vous.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASES 8 – Subventions (1 267 400 €) et conventions avec 14 espaces de proximité intervenant dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations

M LE MAIRE : D'autres conventions, cette fois-ci cela concerne les espaces de proximité.

Laurent MIERMONT : Il y a 14 espaces de proximité à Paris, lesquels ont pour vocation de proposer des actions à destination des jeunes et des familles, et de s'inscrire dans une série de dispositifs comme, par exemple, le dispositif Ville Vie Vacances qui permet aux jeunes dont les familles n'ont pas les moyens de se payer des vacances, notamment l'été, d'accéder à un certain nombre d'animations, et qui sont assez indispensables au lien social.

Pour ce qui concerne le 13^e arrondissement, l'espace de proximité en question est REPI 2000 qui se trouve rue Eugène Oudiné, qui est une association très structurante du quartier. Notamment en ce qui concerne l'accompagnement à la scolarité et le soutien aux parents dans leur rôle éducatif, mais leur action ne se limite pas à cela, loin de là. Le montant du financement proposé est de 43 500 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Laurent. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je vous en prie Madame Gallois.

Edith GALLOIS : Juste une petite question : le seul critère d'accès ce sont les revenus ?

Laurent MIERMONT : En fait, la plupart des dispositifs d'accompagnement à la scolarité dispensés dans ces structures sélectionnent effectivement les demandeurs en fonction de leur incapacité à recourir financièrement à des solutions de type Acadomia, etc. Sachant que la demande est très élevée,

notamment dans ce secteur-là du 13^e arrondissement, dans le sud 13^e, où les parents sont extrêmement demandeurs d'accompagnement supplémentaire à la scolarité par rapport à l'école primaire classique. De mémoire, ce sont 200 enfants, mais je n'en mettrais pas ma main à couper, je vous confirmerai cela.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DASES 8 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DFPE 136 – Subventions (170 000 €) et conventions avec Réseau Môm'Artre et Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9-10-12-13-14-18-20^e arrondissements

M LE MAIRE : Nous passons à Geneviève Dourthe et nous commençons par le Réseau Môm'Artre.

Geneviève DOURTHE : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle, c'est l'un des objectifs de Môm'Tolbiac, en agissant d'une manière très simple mais totalement novatrice, à savoir prendre en charge les enfants dès l'école. Cette association va chercher les enfants à l'école et les emmène dans leurs locaux où là, au-delà des devoirs, leur sont proposées des activités artistiques de très haute qualité, encadrées d'ailleurs par des artistes reconnus.

Cette initiative s'inscrit dans un réseau au niveau parisien : Môm'Artre, et il vous est demandé d'octroyer une subvention de 156 000 € pour ce réseau, avec sa déclinaison Môm'Tolbiac à la dimension de notre arrondissement. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Geneviève. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette belle association ? Je n'en vois pas, je vais donc la soumettre à vos suffrages. DFPE 136 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASES 32 – 11 subventions (264 000 €) à 10 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris. Avenants

M LE MAIRE : C'est une série de subventions, cette fois-ci, qui touchent à l'aide alimentaire.

Geneviève DOURTHE : En fait, Monsieur le Maire, deux types d'aide alimentaire sont déployés sur Paris, les Restaurants Solidaires souvent gérés par le CASVP, et les Epiceries Solidaires gérées par des associations. Il s'agit justement d'accorder un soutien à 10 associations qui interviennent dans cette aide alimentaire, dont 3 interviennent dans le 13^e. Il y a d'abord le « Août Secours Alimentaire » qui, comme son nom l'indique, intervient quand toutes les structures sont fermées pour cause de congés, alors que les plus démunis sont encore là. Il y a « La Nouvelle Epicerie Solidaire du Secours populaire » qui a ouvert, il y a un an de cela environ, Rue de la Colonie. Je vous rappelle que ces approvisionnements sont constitués d'invendus, des produits frais de commerces du 13^e arrondissement. Il y a enfin l'Epicerie Solidaire plus ancienne de l'association « Porte Ouverte et Solidarité ».

Pour les 10 associations parisiennes, un montant de subvention de 264 000 €, je ne doute pas, chers amis, que vous octroieriez cette subvention. Merci beaucoup.

M LE MAIRE : Sans anticipation, je ne doute pas non plus. En tout cas, merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DASES 32 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, bien sûr, je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 13 – Subvention (159 500 €) à 12 associations au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits et l'apprentissage du français
--

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Marie-José Raymond-Rossi. Cette fois-ci, c'est une délibération qui a trait directement à cette délégation, je vous le précise parce qu'elle présentera aussi les délibérations de Francis Combrouze. La première c'est la DDCT 13.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Il nous est donc demandé d'attribuer des subventions à 12 associations sous convention au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'intégration et l'accès aux droits, pour un montant total de 159 500 €.

Pour le 13^e sont concernées l'association Fle et Compagnie pour un montant de 5 500 €, et l'association Alpha IV pour un montant de 4 000 €. Ce sont deux associations qui œuvrent pour l'intégration, pour l'accompagnement des hommes et des femmes venus d'ailleurs, pour les aider dans leur intégration citoyenne, et pour Alpha IV c'est notamment également pour préparer ces personnes à obtenir le diplôme du FLE.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Edith Gallois.

Edith GALLOIS : J'ai déjà eu l'occasion l'année dernière de tenir le même propos que celui que je vais tenir cette année sur ces subventions, pour vous dire tout le bien que j'en pense. Je pense qu'il n'y a pas d'intégration sans apprentissage du français, et j'ai une pensée particulière pour les femmes qui, très souvent, sont celles qui justement pâtissent le plus de ce manque d'apprentissage. Les enfants vont à l'école, le plus souvent les hommes travaillent, mais souvent pour ces familles d'immigrés dont les femmes restent à la maison, je pense que c'est un facteur d'intégration très important. C'est aussi une manière d'élever leurs enfants dans une culture française avec plus de moyens, puisqu'elles parlent la langue française.

M LE MAIRE : Marie Atallah.

Marie ATALLAH : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais ajouter une chose sur ces associations qui agissent pour l'apprentissage de la langue française, ce qui est la clé de l'intégration, comme cela a été dit. Ces associations ont une difficulté par rapport à la situation administrative de ces personnes. Nous savons que l'État a diminué le financement, et a mis des conditions sur l'accès des personnes à l'alphabétisation. Je me souviens que j'ai participé à une action du collectif des associations en Île-de-France, qui ont manifesté sur la Place du Palais-Royal où je suis allée, et qui expliquaient et la difficulté de pouvoir accepter des personnes qui ne sont pas en situation régulière mais qui sont en France depuis plusieurs années, et qui ont des difficultés pour pouvoir débloquer leur situation administrative. Nous nous sommes donc prononcés comme les acteurs qui se prononcent et prônent l'accès inconditionnel à la langue française, la déconnecter de la situation administrative tant que les personnes sont présentes

sur notre territoire. C'est ce que je voulais dire ce soir, en tout cas nous soutenons toujours cet accès inconditionnel, parce que c'est comme l'école qui l'est, et nous souhaitons que les adultes qui sont là, indépendamment du débat sur leur situation administrative, puissent tous avoir accès à la langue française. Cela leur permettra de comprendre notre culture, et de pouvoir aussi s'intégrer dans la société, indépendamment des autres problèmes qu'ils ont sur la régularisation de leur situation et de leur statut.

M LE MAIRE : Merci pour ces différentes remarques. Je vais donc faire voter la délibération DDCT 13 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2019 DASCO 6 – Collèges publics parisiens – Subventions (399 923 €) au titre du budget participatif des collèges

M LE MAIRE : Je passe tout de suite la parole à Annick Olivier. J'en profite pour vous faire remarquer que nous allons voter des délibérations qui se rapportaient précédemment au Conseil départemental, après la fusion ville/département qui est intervenue au 1^{er} janvier. Cela va nous faire un peu plus de délibérations. On avait pris l'habitude de les présenter brièvement, mais je souligne simplement cet état de fait avec certains de nos conseils qui risquent d'être relativement importants. Annick Olivier pour une première série de subventions à des collèges.

Annick OLIVIER : Il s'agit de subventions dans le cadre du budget participatif 2018 qui concernent Rodin, qui est bien dans le 13^e et non pas dans le 7^e d'après la coquille de la première page. Le collège a choisi le thème « collège agréable » et le projet « mobilier design innovant ». Ils ont une subvention de 40 000 € pour réaliser ce projet de budget participatif. Je vous prie de bien vouloir adopter cette délibération.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Annick. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DASCO 6 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ L'UNANIMITE

2019 DASCO 9 – Collèges publics parisiens – Dotations de fonctionnement (47 860 €), subventions (74 808 €), subventions (201 207 €)

M LE MAIRE : DASCO 9 maintenant, la suite.

Annick OLIVIER : Nous avons l'habitude de voir ces délibérations en communication, elles concernent le fonctionnement des collèges. Une première partie de subventions concerne Camille Claudel pour un montant de 1 100 €, c'est pour du petit fonctionnement. Il y a également une subvention de 9 000 € pour le collège Georges Braque, pour Claudel c'est un montant de 8 667 € et pour Flaubert 3 846 €. Ce sont des subventions qui concernent des petits travaux menés directement par les collèges avec leurs entreprises.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ? DASCO 9 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DCPA 1 – Extension groupe scolaire Ivry Levassor (13^e) : convention de mécénat avec ABVENT pour le prêt et la formation d'une suite logicielle Dispositif 3D Numérique et l'assistance à la production de visuels

M LE MAIRE : Nous allons maintenant la parole à Adrien Saumier pour la DCPA 1, cela concerne l'extension du groupe scolaire Ivry Levassor et son accompagnement.

Adrien SAUMIER : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver le principe et les modalités de la convention de mécénat avec ABVENT pour le prêt et la formation d'une suite logicielle Dispositif 3D Numérique, et l'assistance à la production de visuels dans le cadre du projet de démonstrateur d'écoconception pour l'extension du groupe scolaire Ivry Levassor. En fait, c'est dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Energie de Paris. La Direction Constructions Publiques et Architecture a créé en 2017 le programme « passerelle transition », pour renforcer la direction dans sa démarche prospective et collective vers la transition écologique énergétique. Cette structure assurera la maîtrise d'œuvre du projet pilote d'éco conception pour l'extension du groupe scolaire Ivry Levassor. Ce sont 160 m² de surface utile, une salle de bibliothèque et une salle de classe primaire.

ABVENT est une société éditrice de logiciels applicatifs qui développe du BIM, du Building Information Modeling. C'est un processus intelligent basé sur la modélisation 3D pour les professionnels de l'architecture, d'ingénierie, etc. Afin de démontrer l'intérêt de la suite logicielle, ABVENT soutient le projet démonstrateur d'écoconception, et apportera son ingénierie et son expertise pour la réalisation de prestations 3D, et animera des ateliers d'immersion auprès des élèves de CM2 du groupe scolaire. L'entreprise s'engage à mettre à disposition la formation, l'assistance aux agents pour produire ensuite des visuels 3D, 2D, des maquettes, et aussi à sensibiliser les élèves de CM2 du groupe scolaire. Tous ces visuels produits grâce au mécénat resteront la propriété de la Ville de Paris qui sera libre de les diffuser, de les reproduire sur tous les supports et par tous les moyens, tant que le logo d'ABVENT sera visible. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Adrien. Il y a cette petite extension qui va être assez novatrice sur le plan de la construction environnementale. Je vous annonce également que nous avons reçu un prix pour l'école qui va s'appeler Jeanne d'Arc, qui est située au croisement avec le boulevard Vincent Auriol. L'ancienne école Cité Dorée vient d'avoir un prix d'urbanisme justement pour ses hautes qualités environnementales, une école en bois, en paille et en briques, cela vous rappellera peut-être quelque chose.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais vous faire voter cette délibération. DCPA 1 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2019 DAE 59 – 15, Rue Jean-Antoine de Baïf (13^e) – Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Amis de l'ESS'pace

M LE MAIRE : Toujours Adrien Saumier, cette fois-ci pour une subvention pour l'association Les Amis de l'ESS'pace.

Adrien SAUMIER : Très beau jeu de mots. Vous le savez, depuis fin 2015 la gestion du local Rue Jean-Antoine de Baïf, dans le campus Paris Diderot, a été confiée à Les Amis de l'ESS'pace pour créer un espace de travail collaboratif accessible gratuitement aux étudiants qui portent un projet dans le secteur de l'ESS. Après 375 000 € de travaux, ils ont pu ouvrir en septembre 2017. Il y a un bar restaurant ouvert au public au rez-de-chaussée et un espace de coworking à l'étage qui comporte 20 places. Deux fois par an, ils lancent un appel à candidature pour les étudiants porteurs de projets. L'animation du bar restaurant contribue à plusieurs objectifs, constitue un espace attractif et convivial pour les étudiants du campus, les salariés, les habitants du quartier, et aussi offre un lieu d'expression aux étudiants et aux associations.

En raison des chantiers assez conséquents prévus dans le quartier, qui ont tous pris du retard apparemment, il est proposé d'adapter le montant de la part fixe de la redevance à la réalité de l'activité constatée en année pleine et de la ramener à 20 000 € contre 87 311 € prévus à l'origine au moment de la signature de la convention. En revanche, la part variable ne changera pas, je vous épargne les taux et les fourchettes. L'avenant prévoit aussi de mettre le contrôle de l'installation électrique à la charge de l'occupant, afin de lui permettre d'intervenir immédiatement en cas de nécessité. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DAE 59 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DEVE 7 – Subvention (13 500 €) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs
--

M LE MAIRE : Je vais maintenant laisser la parole à Danièle Seignot. Je me dois de vous donner une petite indication : nous devons recevoir une délibération concernant l'installation des jardins partagés aux Olympiades. Cette délibération a pris du retard, elle n'a pas été instruite au Conseil d'arrondissement. J'ai indiqué, et je vous en fait part, que je ne m'opposerai pas à ce que cette délibération soit présentée directement au Conseil de Paris, puisque ce n'était pas dans les délais pour la présenter au Conseil d'arrondissement. Je ne pense pas que cela pose problème, c'est quelque chose qui aurait de toute façon eu un soutien unanime de notre conseil, sans vouloir anticiper. Je voulais vous donner cette indication pour voir s'il n'y avait pas de réaction particulière.

Je laisse tout de suite la parole à Danièle concernant une subvention à la LPO, la Ligue de Protection des Oiseaux d'Île-de-France.

Danièle SEIGNOT : Je vous remercie, Monsieur le Maire, et je voudrais surtout vous remercier d'avoir autorisé l'inscription de cette délibération, qui n'a pas été présentée ce soir, à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris. Parce que sinon nous aurions été obligés d'attendre jusqu'au mois d'avril, et comme il s'agit d'un jardin partagé, la DEVE n'aurait pas pu entreprendre les travaux, ce qui aurait retardé les plantations, etc. Je suis sûre que l'association sera ravie qu'on lui ait ainsi facilité les choses.

Pour ce qui concerne la Ligue de Protection des Oiseaux d'Île-de-France, les efforts qui ont été consentis au cours des dix dernières années, pour faire évoluer les pratiques de la Ville en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité ont retenu l'attention de la Ligue de Protection des Oiseaux d'Île-de-France, la LPO. Elle souhaite maintenant promouvoir, accompagner et amplifier ce mouvement en intégrant 25 espaces verts parisiens et 2 cimetières au réseau des refuges

LPO qui constituent un réseau national de 23 000 sites labellisés, bénéficiant ainsi d'une large reconnaissance du public. Érigés en refuges LPO, ces derniers bénéficieraient ainsi d'un suivi par la LPO, afin de produire des informations accessibles au plus grand nombre sur la situation faunistique et floristique, et par suite dresser un bilan des améliorations constatées ou celles attendues.

Pour ce qui concerne le 13^e, les deux sites pressentis par la LPO sont le Jardin Abbé Pierre Grands Moulins et le Square Paul Grimaud. Il vous est donc proposé d'autoriser la Ville à signer une convention pour une durée de trois ans avec la LPO, et de lui verser une subvention de 13 500 € pour 2019.

Edith GALLOIS : Evidemment, je vais voter pour cette subvention, il est très important de préserver et de favoriser au maximum la préservation des oiseaux qui sont tout de même menacés. Je vois comme une ambiguïté (mais cela n'a pas un lien direct avec notre Conseil d'arrondissement spécifiquement) le fait de vouloir préserver la biodiversité (je trouve que la mairie de Paris fait très bien les choses en termes de pratiques, par exemple dans les parcs et jardins pour ne pas employer de produits phytosanitaires qui soient contre leur bien-être), et la bétonisation outrancière de Paris qui fait qu'il y a de moins en moins d'espaces verts à Paris, et que là où il y en a, on essaye de construire. Oui, on bétonise Paris, on construit beaucoup, par exemple à Bercy Charenton, etc., lorsqu'il y a des espaces vides, au lieu d'en faire des espaces verts on construit méthodiquement.

M LE MAIRE : Je me permets de nuancer légèrement vos propos, parce que nous ne cessons pas d'ouvrir de nouveaux espaces verts dans le 13^e. On va d'ailleurs en inaugurer un cette année, comme les années précédentes. Et puis on végétalise beaucoup les toitures, en termes de surfaces végétalisées on est en train de gagner beaucoup. Il est évident que dans certaines friches, la Ville construit, mais lorsque l'on regarde la partie 13^e qui était en bordure des voies ferrées, ce n'étaient pas des espaces verts, ce n'étaient même pas des espaces végétalisés, ce sont des espaces qui sont aujourd'hui construits avec des espaces verts. Est-ce qu'on y a perdu au change ? Je ne pense pas. Est-ce que c'est de la bétonisation ? Je n'en sais rien, ce sont des jugements subjectifs, mais je ne pense pas que l'on aille vers ce chemin-là. En tout cas j'entends votre remarque et croyez bien que je ne suis pas favorable à la « bétonisation outrancière » pour répondre à vos propos.

Je vais présenter la DEVE 7 à vos suffrages : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DEVE 26 – Dénomination « Jardin Françoise Mallet-Joris » attribuée à l'espace vert situé 11, Rue Alphonse Boudard (13^e)
--

M LE MAIRE : Nous poursuivons par une dénomination concernant justement un espace vert du 13^e.

Danièle SEIGNOT : Ce sera assez rapide parce que vous aviez déjà, en novembre 2017, accepté que l'on donne le nom de Françoise Mallet-Joris à un petit jardin à côté du collège Gustave Flaubert. Certes, c'est une belle compagnie pour Françoise Mallet-Joris, malheureusement cet espace, pour une inauguration publique, n'était tout de même pas très à la hauteur de la personnalité de Françoise Mallet-Joris. C'est pour cela que nous avons souhaité attribuer ce nom au jardin dit « Jardin Charcot » qui a ouvert en septembre 2018, et je pense que c'est une excellente idée, d'autant plus qu'il sera à côté de Agnès B. Cela fera donc tout de même un bel endroit, plus la rue Ada Lovelace ça fera un bel endroit pour les femmes. Je vous remercie de bien vouloir accepter de baptiser ainsi ce jardin.

M LE MAIRE : Et comme on l'a ouvert cet hiver en fin d'année, on va l'inaugurer aux beaux jours, ce sera l'occasion de l'inaugurer avec un joli nom, si vous en êtes d'accord. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DEVE 26 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette unanimité.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DFA 5 – Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles
--

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Étienne Traisnel concernant une première délibération sur les colonnes et mâts porte-affiches qui recueillent les annonces culturelles, notamment des théâtres.

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le Maire. Actuellement, 550 colonnes Morris et 700 mâts porte-affiches sont implantés sur l'ensemble du territoire parisien. Ces mobiliers iconiques contribuent de manière essentielle à la vitalité de la vie culturelle, dont ils sont un vecteur de communication privilégié. En effet, ils sont réglementairement réservés à l'affichage d'annonces de spectacles ou de manifestations culturelles pour les colonnes, et à l'affichage d'annonces de manifestations économiques, sociales, culturelles et sportives pour les mâts porte-affiches. L'exploitation et l'entretien de ces mobiliers sont actuellement confiés à la société JC Decaux France, dont le contrat arrive à échéance le 26 avril 2019. Sur la période 2006 – 2017 la Ville a perçu une redevance de plus de 115 millions d'euros.

Compte tenu des fortes attentes de la Ville, notamment en termes de design et de prise en compte du secteur culturel, il a été décidé d'engager la procédure de renouvellement en concession de service. Ce mode de gestion permet d'indiquer des prescriptions aux candidats sur l'esthétique des mobiliers ou encore de leur permettre de proposer une grille tarifaire adaptée aux acteurs culturels les plus fragiles. Le nombre de mobiliers attendu par la Ville est identique à l'actuel, c'est-à-dire à 550 colonnes et 700 mâts. Pour la première fois, concernant ce type de mobilier, la Ville a souhaité en acquérir la propriété, ce qui facilitera la transition lors du prochain renouvellement dans huit ans. Afin de maintenir l'identité parisienne des colonnes, et de retrouver une ligne esthétique plus cohérente, il est demandé un nouveau modèle de colonnes qui s'inspire uniquement du style historique constituant une déclinaison de la colonne Morris. Il y a actuellement deux types de colonnes à Paris, un type Wilmotte et un type Morris.

La surface totale d'affichage des mobiliers restera la même, en conformité avec les dispositions du règlement local de la publicité de Paris, soit 13 m² pour les colonnes et 2 m² pour les mâts. L'usage d'un procédé de défilement sur les mâts est interdit.

Deux dossiers ont été reçus dans les délais impartis, c'est la société JC Decaux qui a été retenue au regard des critères de sélection suivants : qualités esthétiques et techniques, montant de la redevance et robustesse économique de l'offre, qualité de la gestion des mobiliers. Il est à noter que JC Decaux propose une redevance variable de 48,5 % de son chiffre d'affaires, assortie d'une redevance minimum garantie de 9 millions d'euros par an.

Il nous est donc demandé d'autoriser la signature d'un contrat de concession de service relatif à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des colonnes et mâts porte-affiches avec cette société.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous en prie, Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Vous parlez de la redevance de 9 millions et il me semble qu'elle est en forte diminution. J'avais 10,5 millions sur le précédent contrat, je voulais donc savoir pourquoi est-ce que cela diminuait autant. Je trouve que c'est regrettable puisque c'est une recette toujours intéressante pour la Ville.

Etienne TRAISNEL : En fait, c'est le minimum qui est de 9 millions d'euros.

M LE MAIRE : Il y a un montant minimum et ensuite il y a une redevance sur le chiffre d'affaires.

Etienne TRAISNEL : En fait, ça ne me paraît pas possible parce qu'il est marqué qu'entre 2006 et 2017 la totalité des redevances perçues était de 115 millions d'euros, ce qui faisait une moyenne annuelle de 9,6 millions, c'est donc moins de 10,5 millions, il n'y avait donc pas de minimum à 10,5 millions. Dans l'exposé des motifs sur la première page, il est marqué que c'est 9,6 millions sur la période qui allait de 2006 à 2017, sachant qu'il y a une légère extension d'un an et demi pour permettre le lancement de l'appel d'offres entre 2017 et 2019. On n'était donc pas à 10,5 millions puisque les recettes étaient inférieures.

M LE MAIRE : Après cette précision, pas d'autres interventions ? Je n'en vois pas. DFA 5 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAE 51 – Marchés découverts alimentaires – Evolution des droits de place applicables aux commerçants
--

M LE MAIRE : Je passe la parole à Nathalie Laville sur la question des marchés découverts alimentaires.

Nathalie LAVILLE : Merci. En même temps que la nouvelle délégation de service public pour les marchés va prendre effet le 4 janvier 2020, il est proposé qu'une hausse de 1,5 % par an soit appliquée au droit de place des marchés qui est aujourd'hui de 4,32 € HT par mètre linéaire de vente et par jour de marché pour les commerçants abonnés et de 5,85 € HT pour les commerçants volants. Cette hausse de 1,5 % sera moins importante que celle qui était jusque-là appliquée, puisqu'elle était de 2,5 % par an pour les abonnés et de 5 % pour les volants. Cette baisse des augmentations est moindre compte tenu du fait qu'il sera davantage demandé aux commerçants, sur des animations diverses, une meilleure collecte des déchets, plus d'actions en faveur du développement durable, etc.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Edith Gallois et Monsieur Olivier ensuite.

Edith GALLOIS : Je me satisfais à moitié du fait que cette hausse soit moins importante que prévu, j'aurais préféré qu'il n'y ait pas de hausse du tout. Parce que je pense qu'ils font partie de l'animation économique, sociale, voire culturelle de Paris, et je sais que pour beaucoup d'entre eux ce n'est pas facile. Si l'on avait donc pu s'abstenir d'une augmentation cela aurait été mieux.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je rejoins évidemment Edith sur ce point, c'est pour cela que je voterai contre puisque ce serait bien de ne pas augmenter du tout, surtout dans un contexte où l'on parle beaucoup de pouvoir d'achat, et on sait très bien que ces hausses de tarifs se répercuteront sur la hausse des produits.

M LE MAIRE : On doit fixer l'inflation à zéro aussi si je vous entends bien. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais soumettre la DAE 51 à vos suffrages : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Un. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

POUR : 26 VOIX

CONTRE : 1 ELU DU GROUPE LES REPUBLICAINS (M. JEAN-BAPTISTE OLIVIER)

ABSTENTION : LES 2 ÉLUES DU GROUPE UDI-MODEM (MME EDITH GALLOIS ET MME ELISABETH STIBBE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DAE 65 – Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés découverts alimentaires et des marchés de la création parisiens suite aux manifestations du 8 décembre 2018 – avenants aux contrats

M LE MAIRE : Nous passons à la DAE 65, cette fois-ci il s'agit d'exonérer de paiement des commerçants suite aux manifestations.

Nathalie LAVILLE : Absolument. Tout d'abord, il s'agit des marchés. En raison des désordres qui ont été occasionnés en décembre dernier par les manifestations liées au mouvement des Gilets jaunes sur Paris, certains marchés n'ont pas pu se tenir. Cela concerne au total 10 marchés parisiens, dont celui du boulevard Vincent Auriol. Afin de compenser partiellement les manques à gagner de ces commerçants, la Ville de Paris propose de leur accorder une exonération, à titre exceptionnel, des droits de place pour le 8 décembre, date à laquelle ces marchés n'ont pu se tenir. Cela correspond pour Paris à un montant de 19 925 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention, j'imagine que cela fera l'unanimité. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Unanimité, bien sûr, je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DU 65 – Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018

M LE MAIRE : La 65 maintenant, la suite.

Nathalie LAVILLE : Toujours en lien avec ces manifestations, certains commerçants ont subi de lourdes pertes en raison de dégradations, vols, fermetures obligatoires, etc. Des dispositifs ont déjà été mis en place pour aider ces commerçants, par exemple en les aidant dans leur démarche d'indemnisation ou en leur accordant des facilités de paiement auprès des services des impôts. La mairie de Paris a choisi de mettre en place de son côté des aides exceptionnelles, sous la forme d'exonération de redevances et de taxes. Ce sont environ 3 000 commerces qui sont concernés pour un montant global estimé à 1,1 million d'euros. Pour le 13^e, les zones concernées sont celles des boulevards Blanqui, de l'hôpital et Vincent Auriol, les avenues d'Italie et des Gobelins et la Place d'Italie.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas davantage. DU 65 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne aussi. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2019 DFPE 139 – Réalisation d'une crèche démontable dans l'enceinte du groupe hospitalier Pitié Salpêtrière, 52, Boulevard Vincent Auriol (13^e) – Convention de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris

M LE MAIRE : Je passe la parole à Johanne Kouassi pour la partie petite enfance. On commence par la création d'une crèche démontable sur l'emprise de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

Johanne KOUASSI : Merci Monsieur le Maire. En effet, il s'agit d'une délibération sur la réalisation d'une crèche démontable dans l'enceinte du groupe hospitalier de la Pitié-Salpêtrière, plus précisément vraiment à la sortie du métro Chevaleret. La création de cette structure démontable va permettre d'accueillir 78 places en multi-accueil, 48 enfants à plein temps et 30 enfants en crèche familiale, ce qui viendra compléter l'offre d'accueil et enrichir le nombre de places proposées en crèche familiale.

M LE MAIRE : Voilà une belle opération. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je suis un peu intrigué par cette idée de structure démontable, cela ressemble un peu à une situation d'urgence à la veille des élections. Il est vrai qu'il y a une carence très forte de places en crèche, je ne peux donc pas m'opposer à cette délibération. Mais je suis un peu surpris sur ce que cela donnera, ce sont des préfabriqués, comment cela va se concrétiser. Et également sur le montage financier, puisque lorsque l'on construit chez autrui ce n'est pas considéré comme de l'investissement. Il y a donc tout un tas de financements, comme le Fonds de récupération de la TVA qui ne peut pas être demandé. Je crains donc que ce soit une fausse bonne idée, que l'on se dise que l'on va récupérer ce terrain, que l'on va aller vite, mais que ce soit financièrement une erreur, non pas grave mais importante.

Johanne KOUASSI : Pour reprendre point par point. D'abord, sur le déficit de places en crèche, je m'inscris complètement en faux puisque l'on a des chiffres très clairs, qui établissent que globalement, 80 % des personnes qui ont fait une demande de place en crèche accèdent à une place en crèche. Je n'appellerai donc pas cela un déficit. Après, ponctuellement, en fonction des zones on peut avoir besoin de renforcer l'offre d'accueil, c'est notamment le cas du secteur de la Pitié-Salpêtrière. Dans ce cadre-là, en effet, il a été envisagé de créer une structure démontable. Si vous avez lu le contenu de la convention, vous avez dû remarquer que c'est une structure qui s'inscrit sur la durée globale de la convention qui est donc de douze ans, ce n'est donc pas quelque chose de complètement éphémère. C'est la durée de mise à disposition de ce terrain par la Pitié-Salpêtrière, et je trouve qu'à partir du moment où il y a un terrain qui est inutilisé, à court terme ou à moyen terme comme c'est le cas ici, il n'est pas aberrant de pouvoir le valoriser avec une structure démontable.

M LE MAIRE : Yves Contassot avait demandé la parole également.

Yves CONTASSOT : C'est juste une question, qui ne s'adresse pas à l'exécutif mais à l'opposition : vous avez dit qu'il y avait un déficit important à Paris, est-ce que vous pouvez me citer une ville gérée par vos amis qui a une offre supérieure à celle de Paris ? Une seule, je n'en demande pas plusieurs ?

M LE MAIRE : Ne cherchez pas parce que vous ne trouverez pas, même en cherchant bien. Ce n'est pas une question de satisfaction, c'est une question de fait. Il est vrai qu'à Paris l'offre petite enfance a été développée à un point tel qu'il n'y a pas d'offre égale, en tout cas sur des villes moyennes et d'importance. Vous trouverez peut-être une petite ville, mais encore cela m'étonnerait.

Frédéric BENHAIM : Très brièvement, pour observer que l'un des éléments principaux du bilan de la gauche à Paris depuis 2001 est tout ce que l'on a construit comme crèches, quand même. L'ampleur de la réalisation est énorme et je pense qu'il faut vraiment le souligner, notamment par rapport à ce qu'il y avait avant.

M LE MAIRE : Merci pour ces remarques. Je vais soumettre la délibération à vos suffrages. DFPE 139 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, Monsieur Olivier.

POUR : 28 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 ELU DU GROUPE LES REPUBLICAINS (M. JEAN-BAPTISTE OLIVIER)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DFPE 142 – Réalisation ou restructuration-extension de trois équipements de petite enfance – Demandes de subventions (2 667 000 € maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales
--

M LE MAIRE : DFPE 142, je laisse toujours la parole à Johanne Kouassi, il s'agit cette fois-ci des réalisations ou restructuration-extension des crèches.

Johanne KOUASSI : Là, plus spécifiquement, il s'agit de la restructuration de la crèche Max Jacob, qui va être transformée en deux crèches collectives qui accueilleront chacune 72 enfants. On est encore en échange avec la DFPE sur les projets de ces crèches, le public qui sera accueilli. Peut-être que certains d'entre vous ont eu l'occasion de visiter le chantier, mais en tout cas ce seront de très beaux équipements qui seront prochainement livrés. Il s'agit donc d'octroyer une subvention de 1,8 million dans le cadre des conventions avec la Caisse d'Allocations familiales.

M LE MAIRE : Merci. J'ai été très agréablement surpris, c'était la visite du chantier ce n'était donc pas totalement terminé. Lorsque l'on voit d'où l'on est parti, avec les espaces lumineux qui ont été créés, c'est une très belle opération, l'architecte a fait un très bon travail. Au moment de l'inauguration qui ne saurait maintenant tarder, je vous invite à visiter cet équipement qui a été totalement transformé.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais donc la soumettre à vos suffrages. DFPE 142 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Unanimité, je vous remercie.

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2019 DLH 4 – Location de l'immeuble 57, Rue Clisson (13^e) à DOMAXIS – Avenant à bail emphytéotique

M LE MAIRE : Nous passons à Marie-José Raymond-Rossi qui, comme je vous l'ai dit, va présenter les délibérations de Francis Combrouze. On commence par la DLH 4, il s'agit d'un avenant au bail emphytéotique accordé à DOMAXIS.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Merci Monsieur le Maire. Par délibération de décembre 2018, notre assemblée et le Conseil de Paris ont approuvé le programme de réhabilitation de 118 logements sociaux dans l'ensemble immobilier 47 – 51 Rue Jeanne d'Arc, et 55 – 57 Rue Clisson, qui sera réalisé par la société DOMAXIS.

Le bail à construction de cet ensemble d'immeubles, d'une durée de 65 ans, arrivera à expiration le 21 septembre 2044. Le financement de l'opération de réhabilitation, couvert en partie par un emprunt d'une durée de 40 années, contracté par DOMAXIS auprès de la Caisse des dépôts, nécessite donc une révision du bail qui sera prorogé jusqu'en 2073. Le montant du loyer sera alors porté à un taux annuel de 15 % des recettes locatives entre 2045, fin de l'ancien bail, jusqu'en 2073, nouveau bail.

Je souhaite préciser, Monsieur le Maire, que cette délibération est importante pour les locataires de cet immeuble, que l'on a beaucoup reçus et qui étaient très inquiets de ne pas voir le renouvellement de ce bail. Sans ce renouvellement, la société DOMAXIS n'aurait pas entrepris la réhabilitation de cet immeuble, car un bail allant à l'horizon 2044 n'aurait pas été amorti. C'est donc pour cela que je vous demande de voter cette délibération.

M LE MAIRE : Merci. Il s'agit évidemment de l'amortissement des emprunts sur un certain nombre d'années, ce qui est bien logique. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DLH 4 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Unanimité, je vous remercie.

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2019 DLH 15 – Renouvellement de la garantie d'emprunt accordée par la Ville à des prêts PLUS à contracter par l'Habitation Confortable (12 044 029 €)

M LE MAIRE : Toujours Marie-José Raymond-Rossi concernant les renouvellements de garantie d'emprunt, là aussi c'est technique.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : C'est très technique. Par deux délibérations, en 2015 et 2016, la Ville de Paris a accordé sa garantie à des prêts PLUS, d'un montant de 12 044 029 €, contractés par l'Habitation Confortable pour le financement de deux résidences étudiantes : une résidence de 29 logements étudiants rue de la Tombe-Issoire dans le 14^e, et l'autre de 201 logements sur le lot B1-B4, sur la zone Bruneseau de la ZAC Paris Rive-Gauche. Pour des problèmes d'ordre administratif et de montage de projets, ces deux projets n'ont pu être menés à bien dans les délais prévus. Pour la résidence située dans le 13^e, la garantie porte sur un prêt de 10 597 085 €, remboursable sur 40 ans.

Là aussi, c'est une délibération importante pour notre arrondissement car, comme vous le savez, on a un développement universitaire très important, donc des besoins conséquents de logements étudiants, et il est donc nécessaire que ce projet puisse être réalisé. Je souhaite préciser que cette garantie d'emprunt donnera des droits de réservation d'un certain nombre de logements à la Ville de Paris.

Je vous demande donc d'approuver le renouvellement de la garantie de la Ville à l'emprunt PLUS que devra contracter l'Habitation Confortable auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DLH 15 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2019 DLH 18 – Rachat de baux à construction par la société Toit et Joie – Demande de garantie d'emprunt Prêt Transfert de Patrimoine (PTP) auprès de la Ville de Paris (9 813 000 €)

M LE MAIRE : DLH 18, dans le même esprit, c'est un rachat de baux à construction.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Tout à fait. Cette délibération annule et remplace la délibération de 2018 que notre assemblée a votée, car il y avait une erreur dans la nature du prêt à contracter par la société Toit et Joie pour le rachat de baux à construction à Orange, ex-France Telecom, portant sur différentes adresses immobilières parisiennes. La garantie de la Ville de Paris porte sur un prêt de 9 813 000 €, sur une durée de 35 ans, en contrepartie la Ville aura un droit de réservation de 30 logements pour 40 ans. Je vous propose donc d'accorder à nouveau la garantie de la Ville pour ce transfert de patrimoine.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DLH 18 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2019 DU 23 – Opération Bédier – Oudiné (13^e) – Avis sur le projet d'aménagement et sur l'étude d'impact environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités

M LE MAIRE : Cette fois-ci, le sujet est évidemment d'importance, mais il s'agit simplement d'approuver l'étude d'impact, je laisse tout de suite la parole à Marie-José Raymond-Rossi, et nous parlerons évidemment de l'opération Bédier – Oudiné.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Il s'agit donc de l'opération Bédier-Oudiné. La présente délibération vise à approuver l'étude d'impact environnemental pour la création de la ZAC Bédier-Oudiné. La création d'une ZAC nécessite effectivement au préalable d'établir une étude d'impact environnemental, qui comporte une analyse locale d'éléments divers tels que la biodiversité, la pollution, les risques naturels, mais également les aspects socio-économiques.

Pour rappel, la ZAC Bédier Porte d'Ivry fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain depuis 2006, par traité de concession au profit de la SEMAPA. Le secteur Oudiné – Chevaleret qui se trouve à proximité immédiate souffre de problématiques urbaines et sociales similaires, il a donc été envisagé d'intégrer ces deux secteurs au sein d'une seule et même opération, afin d'assurer un traitement cohérent des quartiers situés en frange sud de la ZAC Paris Rive-Gauche.

Dans cette perspective, de nouvelles études urbaines ont été engagées par la SEMAPA sur le secteur Bédier – Porte d'Ivry et par la Direction de l'Urbanisme sur le secteur Oudiné – Chevaleret. Ces études ont permis de dégager un programme prévisionnel, et ont été largement relayées auprès des habitants.

Un bureau d'études a été missionné de 2016 à 2018 afin de travailler avec les habitants, et diverses réunions publiques ont permis d'échanger sur des sujets tels que les espaces publics, la biodiversité, les équipements, ou bien encore sur les activités futures. La dernière réunion publique s'est déroulée en novembre 2018, la prochaine se tiendra d'ailleurs le 19 février prochain, et concernera le relogement de la barre Oudiné.

Je vous demande donc d'approuver cette délibération relative à l'étude d'impact environnemental, qui correspond à une étape primordiale dans la constitution de la nouvelle ZAC Bédier – Oudiné. Je précise que la ZAC devrait être définitivement créée avant la fin de l'année 2019.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Edith Gallois.

Edith GALLOIS : Je voudrais des précisions, s'il vous plaît, sur la notion de risque d'inondation bien encadré.

M LE MAIRE : Je vais vous faire une réponse un peu plus large, désolé je vais sortir du politiquement correct. Aujourd'hui, pour toute opération d'aménagement, on nous demande des études d'impact qui doivent faire parfois plusieurs centaines de pages avec les annexes, que personne ne lit évidemment à part, je l'espère, ceux qui les rédigent, et franchement, je m'interroge sur ces processus. C'est-à-dire que d'un côté on ne nous oblige pas à concerter, on le fait heureusement, et de l'autre côté il y a des études d'impact incroyables avec des pages et des pages, confiées à des bureaux d'études. Parce qu'évidemment tout cela coûte beaucoup d'argent, c'est confié à des entreprises privées. On arrive donc à des concepts, comme il est indiqué, où l'on fait part de « risque d'inondation bien encadré », dont je ne sais pas ce que cela veut dire, mais je ne doute pas que le risque d'inondation soit bien encadré, bien entendu, et cela rassurera tout le monde. Désolé de ne pas être politiquement correct, je fais une réponse un peu biaisée comme vous l'avez compris, mais j'avoue que j'ai reçu beaucoup d'études d'impact, des pavés énormes, j'avoue que je ne les ai pas lus, et personne d'autre que moi ne les a lus. Sauf que vous avez lu dans la délibération un fin résumé qui montre les concepts éminemment subtils présentés en amont dans ces études d'impact. Jean-Baptiste Olivier a la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : C'est vrai que ce n'est pas politiquement correct parce que s'il y a des études d'impact c'est que cela a été jugé par le législateur comme étant nécessaire. Si l'on parle de risque d'inondation, c'est qu'il y en a un, même s'il est minime. Si l'on parle de pollution sonore et atmosphérique en limite du périphérique, c'est qu'il y en a. Tout cela est dit, c'est un peu minimisé dans la note, mais cela existe. On va construire beaucoup ici, on parlait de densification la semaine dernière, on en parlait un peu tout à l'heure, mais là je vois que l'on démolit 156 logements et que l'on en construit 692, c'est une première chose. Il y a beaucoup de logements qui vont être libres, comme on les appelle, on considère donc que des investisseurs privés, des Français moyens, vont vouloir acheter un appartement ici, est-ce que cela va vraiment être tentant de venir s'installer ici ? Ce sont donc des interrogations sur ce projet. Après, je vois que l'on détruit l'école Franc-Nohain, ce n'est pas du luxe puisqu'effectivement elle est extrêmement vétuste. Là, on me dit 12 classes dans la nouvelle, combien y en a-t-il dans l'actuelle, sachant que la population va beaucoup augmenter sur ce secteur ? J'imagine évidemment que cela a été prévu mais je préfère m'en assurer.

Ce sont de petites interrogations que je soulève mais qui me conduisent peut-être à m'abstenir sur ce projet.

M LE MAIRE : Juste un petit mot, et vos interrogations sont tout à fait légitimes, bien évidemment. L'idée générale est simple, il s'agit de rééquilibrer socialement ces secteurs par le haut. C'est-à-dire que jusqu'à maintenant il n'y avait que des logements sociaux, 100 %. Et l'idée est d'y construire autre chose que des logements sociaux ou très sociaux. Ça, c'est la première chose.

Deuxième chose : oui, il y a des opérations de destruction – reconstruction, suite d'ailleurs à la consultation des locataires. Ce qui est intéressant, c'est de voir l'avis des locataires évoluer dans le temps, c'est-à-dire qu'ils voient des opérations de même type. Au début il y avait une grande frilosité, pour ne pas dire une grande angoisse. Maintenant, lorsqu'on les fait voter, majoritairement les locataires votent pour la démolition de leur immeuble, ce qui est tout de même un acte assez violent, et c'est ce qui s'est passé notamment à Chevaleret.

Dernier point : c'est l'école Franc-Nohain et effectivement, outre qu'elle est tout de même délabrée. Certes, avec l'opération « Tous mobilisés », on a remis de l'investissement pour ne pas que le fait qu'elle doive fermer à un moment donné fait qu'on laisse tomber l'entretien courant. Il y a eu quelques investissements conséquents pour qu'elle vive bien malgré tout jusqu'à cette future opération d'urbanisme. La particularité de cette école Franc-Nohain était déjà d'être très difficilement accessible, vous connaissez cette rampe très désagréable, mais aussi d'être construite sur un périmètre très étendu. On profite donc de ce périmètre, non végétalisé je le précise, ou très peu, pour faire une opération mixte justement avec des apports de construction de logements non classés sociaux. Ils permettront, et c'est notre souhait, d'avoir une école moins évitée parce qu'il y aura beaucoup plus de mixité sociale qui, aujourd'hui, existe peu. Aujourd'hui la mixité sociale ce sont les pompiers. Je résume à grands traits, mais en gros c'est la situation actuelle, lorsqu'ils veulent bien y inscrire leurs enfants. Là aussi, je caricature un peu. Désolé pour mes propos de tout à l'heure qui n'étaient pas très politiquement corrects.

Je reviens sur ce que j'ai dit. Il y a des choses très utiles dans les études d'impact, mais aujourd'hui on atteint un degré de complexité tel que l'on perd le fil des choses importantes. C'est simplement ce que je voulais dire dans mes propos. Les documents sont tellement volumineux qu'ils deviennent illisibles pour qui que ce soit, y compris pour les élus, et évidemment pour l'habitant moyen, cela lui passe très au-dessus de la tête.

Pour répondre plus particulièrement à la question de tout à l'heure, il y a tout de même un travail qui est fait pour éviter (parce qu'on est en bordure de Seine dans tous ces lieux), que d'éventuels débordements de la Seine soient catastrophiques. Il y a tout de même tout un travail de réalisé sur l'infiltration de l'eau, après ça vaut ce que ça vaut, cela ne résout pas tout, et cela ne nous épargnera pas de toute catastrophe, et on en aura sans doute à affronter. Je ne sais pas si ce sera le débordement de la Seine mais il y en aura sans doute, cela permet de limiter vraisemblablement les dégâts, et surtout la résorption des débordements, si tant est que l'on ait à y faire face, c'est un peu l'idée générale. Cela nous permet également de prendre un certain nombre de prescriptions. En bord de Seine, il y a des modes constructifs différents sur les parkings, etc., qui permettent d'éviter les remontées d'eau trop importantes, et d'y faire face. C'est tout de même une réponse un peu plus précise que celle que je vous ai faite tout à l'heure, j'ai essayé de balayer vos deux questions.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je vais donc soumettre à vos suffrages la DU 23 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Merci beaucoup, délibération adoptée.

POUR : 26 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (LES ELUS DU GROUPE UDI-MODEM (MME EDITH GALLOIS ET MME ELISABETH STIBBE) ET 1 ELU DU GROUPE LES REPUBLICAINS (M. JEAN-BAPTISTE OLIVIER))

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DU 42 – ZAC Gare de Rungis (13^e) – Suppression de la ZAC – Taxe d'aménagement – Convention de clôture – Reddition des comptes et quitus à la SEMAPA

M LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Marie-José Raymond-Rossi sur la reddition des comptes et quitus à la SEMAPA. Je me permettrai, si nécessaire, de participer au débat, mais par contre je ne participerai pas au vote puisqu'il s'agit de donner quitus à la SEMAPA. Je ne pense pas qu'il y ait un problème, y compris pour moi, je le fais formellement parce que donner quitus à la SEMAPA que je préside me pose un problème de conscience. Marie-José Raymond-Rossi.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : (Début de l'enregistrement inaudible – micro fermé 01.11.24) et là je vais en fermer une, vous proposer de voter pour la clôture de l'opération de la ZAC Rungis, et donc pour sa suppression.

Le bilan a été clôturé au 31 décembre 2018 et laisse apparaître un solde excédentaire. Il est donc nécessaire, afin de préciser les modalités de reversement de cet excédent à la Ville par la SEMAPA, d'approuver une convention entre la Ville et la SEMAPA. Je souhaite rappeler que le programme voté en 2003 a été totalement respecté puisqu'il prévoyait la construction de 40 000 m². Aujourd'hui ce sont 40 142 m² qui ont été construits, un programme fidèle à ce qui avait été prévu.

Cette délibération, outre la signature de cette convention par la Maire de Paris, propose de supprimer la ZAC de Rungis car le programme est terminé ; de porter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 5 %, afin de la mettre en conformité avec ce qui se fait sur le reste du territoire parisien ; d'approuver les comptes définitifs et d'arrêter le montant du résultat excédentaire de fin d'opération à 12 542 118 €, afin que cette somme soit reversée par la SEMAPA à la Ville ; et enfin, de donner quitus définitif à la SEMAPA de sa gestion.

Je vous remercie donc de voter cette délibération.

M LE MAIRE : Merci. C'est une délibération habituelle de clôture d'une opération d'aménagement. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. DU 42 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur Olivier. Madame Gallois NPPV, vous me notez aussi comme ne participant pas au vote. Merci beaucoup.

POUR : 26 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 ELU DU GROUPE LES REPUBLICAINS (M. JEAN-BAPTISTE OLIVIER)

**M. JERÔME COUMET ET MME EDITH GALLOIS, ADMINISTRATEURS DE LA SEMAPA NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE**

2019 DU 37 – Déclassement et cession à la SEMAPA d'emprises de la ZAC Paris Rive Gauche (13^e)

M LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Etienne Traisnel pour une délibération de déclassement et cession à la SEMAPA toujours, mais cette fois-ci cela concerne Paris Rive Gauche, la DU 37.

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le Maire. Le secteur Bruneseau situé dans la partie Est de la ZAC Paris Rive Gauche est actuellement en phase opérationnelle. Les travaux d'investissement routier ont été engagés en 2013 afin de réduire la présence de l'infrastructure routière, notamment des échangeurs du boulevard périphérique, et de permettre ainsi la libération d'emprises et leur aménagement en vue de créer un véritable lien urbain entre la Ville de Paris et la Ville d'Ivry-sur-Seine.

Par ailleurs, à l'issue du relogement par la SEMAPA des activités du poste de commandement dans le nouveau PC Bédier, le Conseil de Paris avait autorisé en juin 2016 le déclassement de l'emprise de ce

poste de commandement. Il est désormais nécessaire de procéder au déclassement des emprises de voirie adjacentes et à leur cession. Dans la mesure où les fonctions de desserte de circulation ne sont pas affectées par le déclassement, une enquête publique n'est pas requise.

Par ailleurs, la Ville de Paris est propriétaire d'un ensemble immobilier dit « Cité administrative et technique », situé face au cinéma Pathé Quai d'Ivry (ces bâtiments sont occupés actuellement par des services de la DEVE et de la DVD), et d'un autre ensemble immobilier en surplomb accueillant une résidence étudiante et un foyer de jeunes travailleurs gérés par la RIVP. La Ville de Paris envisage la cession à la SEMAPA du volume occupé par ces services municipaux dans le cadre de la poursuite de l'opération d'aménagement, et notamment de la création de l'Allée Paris-Ivry. En revanche, la Ville de Paris restera propriétaire du volume occupé par la résidence étudiante et le foyer de jeunes travailleurs. Elle gardera par ailleurs la pleine jouissance des locaux occupés par les services municipaux jusqu'au constat de leur désaffectation.

Concernant les montants de vente, les emprises en plein sol sont cédées au prix de 2 177 € HT par mètre carré. Les emprises complémentaires sous ouvrages ou au-dessus des ouvrages sont cédées au prix de 762 € HT par mètre carré. Cela représente un total de 38,8 millions d'euros TTC. Par ailleurs, il y a des emprises qui relèvent actuellement du domaine public routier, qui feront l'objet d'une désaffectation ultérieure. Elles pourront être cédées pour un prix de 1,9 million d'euros TTC en 2020 et de 3,1 millions d'euros TTC en 2023.

Enfin, la cession de la cité administrative et technique est prévue au prix de 7,6 millions d'euros. Il est demandé d'approuver, à la fois le déclassement et cette cession à la SEMAPA.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Etienne. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas. DU 37 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DJS 94 – Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux

M LE MAIRE : Nous passons aux délibérations sportives, il y en a deux, on va commencer par l'approbation du règlement des équipements sportifs municipaux, et je laisse la parole évidemment à Adeline Lamberbourg.

Adeline LAMBERBOURG : Merci Monsieur le Maire. Il vous est soumis un nouveau règlement des équipements sportifs, qui a été révisé ces dernières années avec une concertation des élus d'arrondissement autour d'un texte qui datait, au bas mot, de quarante ans. Il n'était donc pas vraiment adapté à l'ensemble des pratiques actuelles, tant sur le plan sportif que sur celui des comportements. Ce nouveau règlement réaffirme des principes de base. Les équipements sportifs sont réservés aux associations pour les créneaux associatifs, et pour l'accès libre, aux détenteurs de la carte Paris – tennis ou de la carte Paris – escalade. Ce règlement rappelle que la consommation d'alcool ou de tabac est interdite, que les activités commerciales sur le site sont proscrites. Et ce règlement a été étiré jusqu'à des considérations relatives à la laïcité, au vivre ensemble, etc., permettant de sanctionner des comportements qui seraient ouvertement de l'homophobie, du racisme, etc. ; choses contre lesquelles l'administration était relativement dépourvue lorsque des comportements néfastes étaient remarqués.

Ce règlement se compose d'une partie générale et d'annexes spécifiques : les piscines municipales où il est rappelé, par exemple, l'obligation d'une douche savonnée avant d'entrer dans le bain ; un règlement spécifique aux tennis municipaux ; un autre pour les espaces de glisse parisiens réservés à la pratique du roller, de la trottinette, du BMX et du skateboard ; et les structures artificielles d'escalade, sport qui fait l'objet d'une mode assez soutenue et d'un goût prononcé de la part des Parisiens.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Adeline. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce nouveau règlement ? Je n'en vois pas. DJS 94 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 28 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 ELUE DU GROUPE UDI-MODEM (MME ELISABETH STIBBES)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DJS 95 – Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux

M LE MAIRE : Cette fois-ci, il s'agit des tarifs concernant l'utilisation des club-houses, toujours Adeline Lamberbourg.

Adeline LAMBERBOURG : Merci Monsieur le Maire. Les clubs-houses sont ces espaces de convivialité présents sur les équipements sportifs, ils font l'objet de projets au budget participatif pour les aménager. Les clubs souhaitent pouvoir y organiser une troisième mi-temps raisonnable, mais aussi des temps plus administratifs puisqu'il y a aussi pour eux la question de trouver, à des tarifs mesurés, des locaux pour pouvoir accueillir le public, ce qui est une difficulté à Paris compte tenu du prix du foncier, comme vous le savez.

Cette délibération concerne donc l'approbation, si vous en êtes d'accord, d'un arrêté de la Maire de Paris venant en remplacement de celui qu'elle a déjà pris le 4 juillet 2018, et qui ne s'appliquait pas véritablement à ces clubs-houses. Le tarif est établi à un coût horaire de 0,50 € à partir du 1^{er} septembre 2019, un coût modique permettant aux clubs et aux associations de contribuer financièrement aux recettes de la Ville, et sans trop obérer leurs finances. La gratuité est également possible dans différentes situations aux services de la Ville et dans le cas où on organiserait, par exemple, une manifestation caritative d'intérêt général avec des recettes reversées à un organisme tiers, par exemple.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur cette délibération sur les clubs-houses ? Je n'en vois pas. Je vais donc vous faire voter la DJS 95 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

VCEUX

M LE MAIRE : Nous allons passer aux vœux. Va vous être distribuée sur table une proposition de substitution à deux vœux qui ont été présentés sur l'immeuble 122 – 126 Rue du Château des Rentiers, et je vais vous présenter le vœu relatif aux effectifs budgétaires de la mairie du 13^e.

Plutôt que de vous lire l'ensemble des considérants puisqu'ils sont « considérables », je vais vous donner le contexte. Historiquement, et cela date d'il y a très longtemps puisque c'était le cas lorsque Monsieur Jacques Toubon était maire de l'arrondissement, il y avait des effectifs à la mairie d'arrondissement du 13^e qui étaient plus faibles que les autres mairies d'arrondissement comparables. Cela a été souligné à de multiples reprises, mais notamment dans un rapport de 2012 de l'Inspection Générale de la Ville de Paris. À nombre d'habitants égal, il y avait beaucoup moins d'effectifs, de toutes les catégories d'ailleurs, y compris en encadrement à la mairie du 13^e. Cela a été partiellement compensé par un certain nombre d'emplois aidés, d'où une réalité qui est que dans la mairie du 13^e, il y avait beaucoup plus d'emplois aidés que dans tout le reste de la Ville de Paris. Cela atteignait le chiffre très conséquent de 18 %, alors qu'au sein des agents de la Ville de Paris je crois que c'était globalement de 3 %. Vous voyez la différence, cela avait été fait pour compenser partiellement cette situation.

Évidemment, dès l'annonce de la suppression des emplois aidés, nous avons saisi les services de la Ville pour leur dire que nous allions nous retrouver sérieusement en difficulté si aucune disposition n'était prise, et il y a eu peu de réactions. Nous avons obtenu trois prolongations d'emplois aidés dans d'autres dispositifs, et on se retrouve donc dans une situation très tendue. D'où le dépôt de ce vœu qui vise simplement à rappeler cette situation critique, à demander ne serait-ce qu'un début d'équité. Je ne considère pas que l'efficacité d'une administration se mesure uniquement à l'aune du nombre d'emplois, mais là on atteint une situation très complexe. Vous le constatez d'ailleurs en tant qu'élus dans vos différents secrétariats, pour ceux qui sont adjoints et qui ont un rôle exécutif, mais on peut évidemment le constater dans tous les services, à commencer par le service de l'état civil qui est le plus important.

Je vais donc déposer ce vœu, j'ai indiqué très clairement à l'exécutif parisien que j'allais me battre sur cette situation et que je comptais obtenir des résultats. J'ai été accueilli avec une certaine ouverture d'esprit, maintenant j'attends les résultats. Je vous dis également que je l'ai dit assez clairement, et même très clairement, devant l'ensemble des personnels de la mairie du 13^e à l'occasion des vœux. J'ai rappelé que je trouvais que l'on touchait à l'os et qu'il était important que le maire se mobilise, ce que je ferai évidemment bien volontiers.

Ce vœu n'a pas pour objectif de vous sensibiliser, vous, élus du 13^e, mais d'attendre des réponses concrètes de la part de l'exécutif parisien. Je vous laisse la parole. Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je suis très sensible à ce vœu qui me paraît justifié, j'en avais parlé avec votre précédent directeur des services, il m'avait fait remarquer le problème en termes d'effectifs. Ce que vous notez, le fait qu'il y ait eu une sorte de compensation très importante avec des contrats aidés, ce qui a été le cas de la plupart des communes de France d'ailleurs, mais là dans des proportions plus importantes, est nécessairement remis en cause avec l'arrêt de ces dispositifs. D'autant, comme vous le dites, qu'il y a eu plus d'activités reprises par les mairies d'arrondissement.

Pour autant, je trouve que c'est très fort de la part d'un maire de la majorité d'être obligé de déposer un vœu, non pas contre mais en opposition avec son exécutif municipal de la mairie centrale. Ça, c'est une observation. Et également, ce que j'aimerais proposer, c'est que les effectifs supplémentaires soient faits par mobilité interne des services de la Ville, laquelle a vu depuis 2001 ses effectifs exploser puisqu'il y avait alors 40 000 agents et qu'il y en a maintenant 55 000, soit une augmentation de 37 %. Si la population parisienne avait augmenté, on serait proche des 3 millions d'habitants, on est à 2,1 millions,

alors même que le périmètre du service public n'a pas augmenté, qu'il n'y a pas eu de reprise en régie massive.

Je suis donc favorable à ce vœu, mais j'aimerais bien qu'on y intègre cet élément de mobilité interne et de maintien de l'effectif global de la Ville de Paris.

M LE MAIRE : D'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vais vous répondre. Mon problème n'est pas de dire de quelle façon les effectifs devront être dégagés, je sais qu'ils devront l'être. Je me suis laissé une année pour qu'il y ait des inscriptions budgétaires. Deux budgets sont votés, le budget supplémentaire et le budget primitif. Je souhaite donc qu'un certain nombre de choses soient inscrites dans l'un de ces moments budgétaires.

Maintenant, effectivement, il va y avoir des opportunités. Comme vous le savez, il y a la fusion des quatre premiers arrondissements qui est en train d'intervenir, ce n'est donc pas totalement un hasard si je présente ce vœu aujourd'hui. Dans cette fusion, il va évidemment y avoir un certain nombre d'emplois qui vont être dégagés parce qu'il y a des doublons dans les différentes mairies d'arrondissement. S'il y a cette fusion des mairies d'arrondissement du centre, c'est justement pour éviter ce doublonnage de fonction à des échelles de nombre d'habitants qui sont évidemment très différentes. J'escompte bien que tout cela s'obtienne effectivement par redéploiement, je ne l'ai pas inscrit et je ne souhaite pas l'inscrire parce que je laisse la Ville de Paris faire face à ses responsabilités, car j'estime que ce sont les siennes.

Quant à la remarque que vous faisiez sur mon positionnement, ce n'est pas un positionnement d'opposition, mais simplement, vous me connaissez, je défends les intérêts de l'arrondissement, j'estime que je suis là aussi pour ça, pour défendre les intérêts des Parisiens mais aussi les intérêts de l'arrondissement. En l'occurrence, je trouve que les intérêts de l'arrondissement sont lésés, et que de toute façon on ne peut pas continuer en l'état, et donc je le dis et j'agis en conséquence. Je n'ai pas demandé un remplacement poste par poste, contrat aidé par emploi administratif, je demande simplement une équité. On connaît les déséquilibres depuis longtemps. J'ai fait allusion tout à l'heure au rapport de 2012, mais il y en a eu beaucoup d'autres. On voit des déséquilibres forts sans aucune raison, et je demande donc de l'équité. Je ne demande pas à ce que l'on enlève un emploi dans telle ou telle mairie pour le redonner ici, encore une fois une opportunité va se faire, je ne peux pas le faire comme cela vis-à-vis de mes collègues. Mais j'estime qu'en tout cas la fusion des mairies du centre donne des opportunités pour rétablir un début d'équité, et c'était le sens de ce vœu.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais le soumettre à vos voix. Qui vote pour le vœu ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité, ça va m'aider.

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE

V13 2019 02 – Vœu relatif à l'attribution de la dénomination « Gerda Taro » à une future voie du 13^e arrondissement proposé par Jérôme Coumet, Philippe Moine et les élus du groupe socialiste et apparentés

M LE MAIRE : Nous avons un deuxième vœu concernant l'attribution d'une dénomination, et c'est Philippe Moine qui le rapporte.

Philippe MOINE : Il est donc proposé d'attribuer le nom de « Gerda Taro » à une future voie du quartier Paul Bourget, au niveau de la Porte d'Italie. Gerda Taro, que peut-être peu d'entre vous connaissent, est l'une des photos reporters qui ont contribué à faire connaître la Guerre d'Espagne, à laquelle elle a participé aux côtés de Robert Capa qui était son compagnon. Ils ont donc réalisé ensemble un certain nombre de clichés qui sont parus dans de nombreuses revues, elle est malheureusement décédée en 1937 et son enterrement a eu lieu le 1^{er} août dans le cadre d'opérations militaires qui sont intervenues au moment de la retraite des troupes républicaines face aux franchistes à Madrid.

Gerda Taro est une personnalité, par ailleurs, dont le destin mérite d'être salué. Elle appartient à une famille juive qui était installée en Allemagne entre les deux guerres. Elle a contribué, dans le cadre de différentes organisations, à combattre le nazisme, ce qui l'a conduite à fuir l'Allemagne en 1933 après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, et elle est venue s'installer à Paris. Elle habitait dans le 13^e arrondissement, Square de Port-Royal, il y a donc un lien avec Gerda Taro et notre arrondissement. À Paris, elle a participé, ce qui est très significatif de l'époque, à un certain nombre de manifestations politiques dans le cadre du mouvement antifasciste, mais également à toutes sortes de mouvements d'ordre culturel, intellectuel. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'elle a rencontré son futur compagnon Robert Capa, à qui elle a d'ailleurs trouvé ce pseudonyme parce que ce n'est pas son vrai nom. Son vrai nom, à elle, n'est pas non plus Gerda Taro puisqu'elle s'appelle Gerta Pohorylle. À la suite de son décès lors d'opérations militaires de la Guerre d'Espagne, son corps a été rapatrié à Paris, et son enterrement au cimetière du Père-Lachaise a donné lieu à une manifestation très importante. Plus de 10 000 personnes y ont participé, et Louis Aragon et Pablo Neruda ont pris la parole à l'occasion de ses obsèques.

Il nous est donc proposé d'attribuer le nom de cette personnalité à cette rue du quartier Paul Bourget.

M LE MAIRE : Merci. Je me permets de rajouter juste une phrase : nous avons consulté l'association des locataires de Paul Bourget sur les différentes propositions de dénomination, qui avaient d'ailleurs fait suite à des propositions faites au Conseil de Paris.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette proposition, sur ce vœu ? Je n'en vois pas. Si vous permettez, je vais faire voter le vœu relatif à la dénomination « Gerda Taro » : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2019 03 – Vœu relatif à l'organisation de cahiers de doléances déposé par Jean-Noël Aqua, Vincent Boulet, Marie-Ange Cardan, Francis Combrouze, élu.e.s du groupe Communiste – Front de Gauche

M LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant, et c'est Jean-Noël Aqua qui le présente. Il concerne les cahiers de doléances mis en place, mais j'aurai l'occasion d'y répondre, cela nous permettra effectivement de parler un peu de l'organisation du grand débat national.

Jean-Noël AQUA : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, l'idée était de réfléchir à la déclinaison concrète, sur le 13^e arrondissement, de ce mouvement que l'on voit depuis quelques mois, que l'on appelle le mouvement des Gilets jaunes. Il révèle tout de même en grand, évidemment, la misère, la

galère, la précarité que subissent de nombreuses personnes aujourd'hui en France, qui sont le résultat de décennies de politique libérale, etc., je ne reviendrai pas plus sur ce point.

Le point le plus important pour moi, et qui est notable, c'est qu'il y a ce que j'appellerai une fracture démocratique qui est révélée en grand. On en avait déjà des signaux avant, il y avait eu de nombreuses études, mais là on voit bien qu'il y a une fracture démocratique dans notre pays, révélée par ce mouvement. D'après les nombreux témoignages, on voit que tout un tas de personnes estiment, à tort ou à raison, que leur parole ne compte pas, n'est pas prise en compte. L'expression de leur parole est donc quelque chose qui est extrêmement importante dans cette période-là, on voit qu'elle passe par de nombreuses revendications, et notamment la question d'organiser des cahiers de doléances afin de laisser libre cours à la parole, en tout cas sous une forme adaptée pour un certain nombre de publics.

Il y a cela, et il y a également l'organisation du débat. À ce sujet, j'ai souvent pour habitude de dire que je ne suis pas adepte des vaines espérances, on se doute que ce débat a beaucoup de connotations politiciennes et on n'a probablement pas grand-chose à en espérer. Il n'empêche que, vu les enjeux du moment, on estime de notre responsabilité de le faire vivre, et de le faire vivre en grand, et de permettre ainsi l'expression populaire au maximum. Cela passe donc par un certain nombre de mesures, l'organisation, on l'avait résumée de façon très sibylline dans le vœu, mais en tout cas que notre mairie d'arrondissement s'associe, entre autres, bien évidemment à ce qui est fait par la mairie de Paris, par tout le dispositif (je n'oublie pas tout ce qui est fait par notre arrondissement) et que l'on arrive à donner les moyens permettant à la population de s'emparer de ce débat. Cela passe évidemment par des réunions publiques, on en a discuté un peu tout à l'heure, le fait de permettre aux citoyens d'organiser des débats sur les thèmes qu'ils veulent, par des cahiers de doléances qui seraient démultipliés à différents endroits.

Effectivement, Jérôme, tu m'avais signalé que ces cahiers de doléances, au moment où j'avais envoyé le mail avec le vœu, étaient déjà organisés en mairie. Il est donc notable qu'un certain nombre d'élus n'en ont pas eu connaissance, ce qui me fait dire qu'il y a peut-être un défaut de communication sur ce point, je pense donc qu'il serait utile que l'on communique de façon plus active sur leur existence, et que l'on communique à l'avenir sur tous les débats qui sont organisés sur le site de la mairie. Ce, afin de donner à voir le fait que l'on démultiplie les occasions de débattre dans la période actuelle.

M LE MAIRE : Merci, je vais me permettre de répondre directement. Évidemment, nous avons mis en place ces cahiers de doléances dès qu'ils ont été annoncés. Pour être clair, on attendait des orientations un peu plus nettes du Président de la République. La lettre qu'il avait annoncée cadre maintenant le débat. J'en dis un mot de ce point de vue-là, mais vous êtes un certain nombre à être déjà au courant : la maire de Paris a pris l'initiative de réunir les maires d'arrondissement et les groupes politiques du Conseil de Paris, pour proposer une organisation parisienne du débat et permettre là aussi une offre et une palette plus larges aux Parisiens qui souhaitent, soit s'impliquer directement, soit simplement participer à cette démarche. Je pense que l'on va pouvoir vous communiquer dès demain une date pour un débat en mairie. Je pense qu'elle sera orientée sur l'une des thématiques qui nous avaient été proposées. Ce sera très vraisemblablement la thématique environnementale.

Encore une fois, cela permettra aux Parisiens d'aller piocher dans les débats qu'ils souhaitent et où ils le souhaitent. On va demander aux conseils de quartier qui souhaitent s'impliquer de le faire. Ils auront aussi la possibilité d'organiser des débats, cela n'est pas excluant mais permettra aussi à d'autres de le faire. Vous savez que la Mairie de Paris a proposé à des volontaires qui souhaitent s'impliquer et se mettre en position d'organiser des choses d'être formés par des animateurs. On va nous mettre à disposition aussi des animateurs de débats, pour la réunion que je vous annoncerai demain. Il y aura sans doute un animateur extérieur. En tant que maire, je souhaite m'impliquer dans l'organisation, mais pas dans le débat lui-même. Je pense qu'il ne faut pas confondre les rôles. Ensuite, on pourra peut-être proposer aux

habitants de se rapprocher des élus s'ils souhaitent organiser des réunions. Je dis cela pour une question matérielle de mise à disposition des salles.

Tout cela va être annoncé par Treize infos, par les autres canaux de communication que vous connaissez aussi, via les réseaux sociaux, par le site de la Mairie comme tu l'indiquais fort justement. Mais il est vrai que l'on avait envie de présenter quelque chose de global, et la seule chose que nous avons mise en place jusqu'à maintenant étaient les cahiers de doléances, on s'est donc contenté d'un affichage. Mais comme tout le monde entend également parler dans les médias des cahiers de doléances, il y a tout de même pas mal d'habitants, de citoyens qui sont venus d'eux-mêmes, qui les ont demandés et qui ont pu inscrire leurs doléances directement. Ce qui explique que malgré le manque d'information il y a eu tout de même pas mal de personnes qui se sont présentées pour exprimer leur avis.

Je ne sais pas si cette réponse te convient, je te proposerai de retirer le vœu parce que c'est déjà fait, mais ce n'est évidemment pas une opposition.

LE VŒU EST RETIRE

V13 2019 05 – Vœu relatif à la réquisition de l'immeuble de bureaux vacants du 126, Rue du Château des Rentiers visant à le transformer en logement déposé par Marie Atallah et les élu.e.s du Groupe Ecologiste du 13^e arrondissement

M LE MAIRE : Nous allons passer aux deux vœux suivants, un vœu de substitution ou en tout cas rassemblant les différentes options vous a été communiqué sur table. Je ne sais pas qui veut commencer parce que Jean-Noël Aqua et Marie Atallah ont présenté des vœux, non pas similaires mais avec à peu près les mêmes orientations, la parole est donc à qui la veut. Marie, peut-être ?

Marie ATALLAH : Oui, merci Monsieur le Maire. Ce vœu concerne l'immeuble du 126, Rue du Château des Rentiers. Je pense que tout le monde ici est informé sur l'occupation de cet immeuble de bureaux vides de plus de 10 000 m², qui a été occupé par 200 personnes sans domicile fixe ou mal logées, avec l'aide, bien évidemment, de l'association Droit Au Logement. Cette dernière est connue des Parisiens depuis très longtemps, qui mobilise et alerte les pouvoirs publics sur la problématique du mal logement et des mal logés à Paris.

Cette histoire d'occupation a eu lieu le 6 janvier. 200 personnes ont occupé cet immeuble de bureaux vide, et quelques heures après l'immeuble a été évacué par les forces publiques au nom du droit à la propriété. Cela a donc été demandé par le propriétaire.

Suite à cette opération, nous avons pensé proposer ce vœu à notre assemblée, parce que l'on connaît le contexte parisien. Je vais le rappeler : il y a plus de 100 000 demandeurs de logement, un contexte de mal logement et celui de la rareté de logements accessibles pour les Parisiens. Je rappelle également les milliers de sans domicile fixe, à la veille de la Nuit de la Solidarité qui sera organisée le 7 février. Dans l'arrondissement, la mairie du 13^e organise cette mobilisation citoyenne pour le recensement des sans domicile fixe sur le territoire de l'arrondissement. Tout cela témoigne du contexte très tendu concernant la problématique de l'accès au logement, et aussi, et ce n'est pas moi qui le dis, c'est même l'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise en Île-de-France qui dit qu'il y aurait plus de 3 millions de mètres carrés de bureaux inoccupés. Ce sont des bureaux totalement inadaptés à la demande du marché.

Pour toutes ces raisons-là, et surtout pour la raison essentielle que la Ville de Paris est très mobilisée sur cette question de transformation de milliers de mètres carrés de bureaux vacants pour les transformer en

logements, et également pour aider les sans domicile fixe à trouver un toit, notamment en période hivernale de grand froid, pour toutes ces raisons nous proposons ce vœu. Et nous demandons que la Maire de Paris s'adresse à l'État et applique la loi de la réquisition en se rapprochant, bien évidemment, du propriétaire de ces lieux qui est la société Amundi, société financière qui fait pas mal de bénéfices et qui laisse cet immeuble vide depuis 2017. Nous demandons qu'il soit très vite réquisitionné pour abriter un certain nombre de sans domicile fixe et de mal-logés. Bien évidemment, lorsqu'il y a une réquisition temporaire comme ça, c'est toujours avec un accompagnement social, c'est une association qui s'en occupe, ou le Centre d'action sociale de la Ville de Paris qui accueille, qui accompagne et qui gère l'immeuble.

Et aussi, comme je l'ai dit, maintenant même la législation facilite beaucoup la transformation des immeubles de bureaux vides, c'est devenu plus facile de pouvoir transformer un immeuble vide en logements. Nous demandons qu'après la réquisition, sur le plus long terme après cette réquisition, que ces bureaux puissent être transformés en logements accessibles pour les différentes catégories de la population parisienne. Voilà donc le vœu que nous présentons, et je pense que mon collègue Jean-Noël pourrait peut-être ajouter un mot sur ce vœu. Merci.

LE VŒU EST REMPLACÉ PAR LE VŒU DE L'EXECUTIF

V13 2019 04 – Vœu relatif à un immeuble vide au 122-126, Rue du Château des Rentiers déposé par Jean-Noël Aqua, Francis Combrouze et les élu.e.s du groupe Communiste – Front de Gauche

M LE MAIRE : On va peut-être le laisser lui-même présenter son vœu.

Marie ATALLAH : Oui, excusez-moi.

Jean-Noël AQUA : Je ne vais pas répéter ce qui a été dit, mais juste faire le lien avec ce qui a été dit avant. Cela reste un scandale le fait qu'un groupe puisse laisser inoccupé pendant plusieurs années un immeuble entier, alors même que le permis de construire n'est toujours pas déposé, alors même que le montage financier, de l'aveu même du patron Île-de-France du Crédit Agricole, n'est toujours pas actif. On est donc sur un groupe qui préfère laisser inoccupé un logement pendant de nombreuses années alors même que, comme Marie vient de le dire, la misère est encore largement présente et que des gens dorment dehors. Malheureusement, lorsque l'on est élu, on s'habitue petit à petit à ce genre de scandale, mais cela reste absolument inacceptable.

Pour revenir sur le vœu de substitution, c'est peut-être un peu dommage de perdre un certain nombre de précisions. Les deux idées y sont évidemment, que le bâtiment soit utilisé temporairement à titre intercalaire pour l'accueil de personnes sans abri, je rajouterai tout de même qu'il soit utilisé au plus vite et temporairement parce que cette situation qui dure depuis maintenant presque deux ans à beaucoup trop duré selon moi. Je pense que l'on intervient là peut-être un peu tard, mais il n'empêche que la question de la vitesse n'est tout de même pas anodine.

Et dans le premier considérant, que la nouvelle destination soit utile aux Parisiennes et aux Parisiens, c'est évident. Nous avons précisé (et ce n'est pas que je sois un ayatollah du texte, mais je pense que ce n'était pas anodin si nous l'avions précisé), que soit rapidement déposée une demande de permis de construire afin que l'on voit où l'on en est. Parce qu'effectivement le Crédit Agricole nous dit que ce sera du logement pour personnes âgées, à priori, sauf que pour l'instant on n'a pas plus de précisions que de simples déclarations.

J'enrichirais un peu, en reprenant les mots ou pas, encore une fois c'est l'idée, mais que la question que le permis de construire soit rapidement déposé, ce qui nous permettra d'avoir un droit de regard, et que la question du relogement des personnes soit elle aussi rapide, même si là ce n'est que du déclaratif.

LE VŒU EST REMPLACÉ PAR LE VŒU DE L'EXECUTIF

V13 2019 06 – Vœu de l'exécutif municipal relatif à l'immeuble de bureaux vacants sis 122-126, Rue du Château des Rentiers (75013)

M LE MAIRE : Pas de problème pour dire, rajouter et formaliser ce qui concerne le permis de construire. Quant au deuxième considérant, il y avait « soient utilisés temporairement », on peut rajouter « au plus vite », ce n'est pas un problème. Simplement, je voulais faire plusieurs remarques. Si j'ai présenté ce vœu c'est qu'évidemment je le voterai, mais je ferai plusieurs remarques.

Premièrement, c'est l'État qui a vendu à Amundi, qui a acheté, me semble-t-il, il n'y a pas très longtemps. Après, est-ce que l'État n'aurait pas pu penser à cette utilisation intercalaire avant de formaliser sa vente ? Je pense que cela aurait été de bonne politique. Je n'ai pas d'actions dans le Crédit Agricole, ce n'est pas parce que je suis originaire du Pays basque que j'en ai, mon compte est à la Poste, mais simplement je trouve qu'on leur fait porter un sombrero, à ce stade, un peu grand. Après, je ne sais pas s'ils accepteront, et là on pourra les mettre en accusation, mais ce sont les propositions qui sont formulées aujourd'hui.

Deuxièmement, sur la transformation de bureaux en logements et sur les bureaux vides. Il n'y en a pas tant que cela, parce que le chiffre que tu cites, Marie, est en fait un chiffre qui ne change pas au fil des ans, en tout cas qui est quelque chose d'assez courant en Île-de-France sur un temps long. Ce qui est vrai, c'est qu'il y a un problème avec l'obsolescence d'un certain nombre de mètres carrés de bureaux. C'est-à-dire que les entreprises souhaitent des bureaux aux normes actuelles, tout bêtement pour avoir Internet, des choses qui peuvent bouger dans le temps, toute l'infrastructure technique, et il est vrai qu'il y a des bureaux qui ne sont plus aux normes. Ce sont ceux-là qui, pour la plupart d'entre eux, sont vides. Et dans Paris intra-muros même, il n'y a pas tant de bureaux vides que cela. Ce qu'il faut, c'est accompagner la mutation des choses.

Troisième remarque, sur les bureaux en eux-mêmes. Je suis très favorable à ce qu'il y ait un certain nombre de mètres carrés d'activité dans l'Est parisien, et j'irai même plus loin, je suis favorable à ce que l'on rééquilibre un peu l'Est parisien et l'Ouest parisien, justement pour éviter les mouvements pendulaires de populations qui vont tous les matins de l'Est à l'Ouest et de l'Ouest à l'Est le soir. J'assume donc le fait qu'il y ait un certain nombre de bureaux dans le 13^e, par là-même je ne suis pas favorable, de manière générale, aux transformations, même si on en a accompagnées dans le 13^e, d'immeubles de bureaux en logements. En tout cas, le contraire peut se faire aussi, et d'ailleurs on construit un certain nombre de mètres carrés de bureaux dans le 13^e, et je trouve cela très bien. Je constate d'ailleurs que dans ces bureaux neufs, il n'y a pas de vacance. Même au pic de la dernière crise immobilière, il y avait zéro vacance dans les bureaux de Paris Rive Gauche. Parce que justement c'étaient des immeubles de bureaux qui étaient aux normes de qualité et qui étaient en plein centre de Paris, il y avait donc une vraie attractivité. Je ne suis pas contre que cet immeuble, particulièrement, soit transformé en logements, pourquoi pas. J'ai cru comprendre que l'une des propositions de ce propriétaire était d'en faire une maison de retraite, et il en faut, privées et publiques, et nous en avons construit des publiques, je pense donc que ce serait une proposition intéressante. Je le dis devant vous tous, mais pour l'instant je n'ai pas confirmation.

Quant au permis de construire, de toute façon, pour un changement d'activité il faut un permis de construire, ainsi que pour transformer un immeuble. De toute façon, ils ont intérêt à présenter rapidement un permis de construire s'ils ne veulent pas se retrouver avec un bien qu'ils ont payé, j'imagine, cher, à l'État, mais cher quand même, longtemps sur les bras. Maintenant, je ne sais pas quelles possibilités il y aura, je ne sais pas dans combien de temps ils souhaitent démarrer leurs travaux. De toute façon, il faudra que le permis de construire soit déposé, accepté et purgé, ce qui laisse du temps devant nous. J'imagine que cela laisse une saison hivernale possible, non pas l'actuelle mais la suivante, pour faire de l'hébergement provisoire sur une partie de l'immeuble. Parce que pour faire de l'hébergement, il faut évidemment les douches, les toilettes, etc, en nombre suffisant, et que l'on ne va pas faire des aménagements très lourds pour héberger provisoirement un certain nombre de personnes. En tout cas, je pense qu'il y a des possibilités d'hébergement temporaire en nombre limité. Je ne souhaite d'ailleurs pas d'énormes structures parce que sinon c'est vite ingérable et compliqué pour tout le monde, pour les gestionnaires et pour les riverains.

Voilà, c'était juste pour vous donner quelques éléments. Je rajoute donc sur le premier item « et fasse l'objet d'un permis de construire qui pourra être public », et dans le deuxième la notion de « plus rapidement ».

Gérard NGO : Monsieur le Maire, j'avais lu le vœu déposé par le groupe écologiste et le groupe communiste, j'y ai trouvé des différences, je me sentais plus à l'aise par le vœu exprimé par le groupe écologiste, et plutôt hostile à celui du groupe communiste. Quant au dernier vœu que vous avez déposé, Monsieur le Maire, je dirais qu'il se situe entre les deux.

Je voudrais tout de même rappeler que, s'il s'agit de demander la réquisition de logements vides, le droit de propriété est un droit fondamental, qui constitue une liberté fondamentale. C'est ce qu'a dit le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel, et ce droit de propriété doit pouvoir être respecté. Lorsque l'on parle de réquisition, j'ai compris qu'il ne s'agit pas d'expropriation, et qu'en principe s'il y a réquisition ce n'est que pour une période temporaire.

Une fois que j'ai dit cela, je voudrais rajouter qu'il est vrai également que le législateur a réduit ou a réglementé le droit de propriété, puisque l'on a reconnu que dans certains cas la réquisition se justifiait. Je crois que cela a été appliqué récemment, enfin après la Guerre d'Algérie, pour le rapatriement des Français d'Algérie, Jacques Chirac avait également envisagé la réquisition, ce n'est donc pas un débat idéologique. Simplement, il faut rappeler le principe qui est celui de la liberté.

Pourquoi étais-je plus proche du vœu exprimé par le groupe écologiste ? Je passe sur les considérants puisque, comme vous l'avez dit, les considérants ne sont que des considérants, même si parfois ils ont un relent de lutte des classes. Dire que ce sont de grands gestionnaires, tout cela n'est pas très intéressant, on a un problème qui est que l'on a énormément de gens dans la rue. Comment régler cette situation ? Parce qu'elle est, à Paris en particulier, extrêmement critique. Je dis que s'il doit y avoir réquisition, je préférerais d'abord que l'on s'adresse aux propriétaires publics de logements vides. Je ne sais pas quelle est la situation du Val-de-Grâce mais je crois qu'il est vide depuis un certain temps, si vous avez des renseignements je pense que c'est intéressant. Sur la durée du caractère vide des locaux de la rue dont il est fait état, j'ai vu dans certains articles que c'est seulement depuis très peu de temps que ces locaux sont vides. D'autres disent que c'est 2017 de manière très large et imprécise. Je dirais que s'il doit y avoir une demande de réquisition, pourquoi pas, puisque l'on reste dans le cadre légal. Et ce qui me plaisait davantage dans le vœu écologiste, c'est que l'on parlait de logements si le propriétaire est d'accord, puisque rien ne l'oblige à transformer ses bureaux en habitations. D'ailleurs, Monsieur le Maire, je vous rejoins lorsque vous dites qu'il faudrait tout de même que le 13^e ait un certain nombre de bureaux pour réanimer l'activité économique et commerciale. Si l'on devait parler de logement, on parle tout de même

de logement à différentes catégories de ménages qui garantit la mixité sociale, alors que le vœu déposé par le groupe communiste nous conduirait peut-être à faire exploser le taux de 40 % de logements sociaux dans le 13^e. Encore une fois, je ne suis pas contre les logements sociaux, mais je suis contre une hyperconcentration sur quelques arrondissements seulement.

M LE MAIRE : Pour que les choses soient très claires, la Ville n'a pas préempté cet immeuble. Si elle voulait y faire des logements sociaux ou autre chose, ou un Ehpad classé social, elle aurait pu préempter, ce qu'elle n'a pas fait avec cet immeuble. Aujourd'hui, il y a un propriétaire privé que l'on ne peut pas obliger à faire ce que vous indiquez, c'est d'ailleurs pour cela que je n'ai pas parlé de réquisition. Il ne s'agit pas de logements en l'occurrence, je rappelle que c'est un immeuble de bureaux. Tout ne peut donc se faire qu'avec la négociation, c'est ce qui est sous-entendu dans le vœu de substitution. Ensuite, il l'accepte ou il ne l'accepte pas. Je considère donc que j'ai une demande politique de notre Conseil, si ce vœu est voté, pour me rapprocher des propriétaires et leur suggérer ces deux choses, mais ce sera forcément une négociation et non pas une imposition.

Edith GALLOIS : Je souhaitais dire que de toute façon nous aurions été défavorables aux deux vœux qui étaient présentés, parce qu'effectivement il ne faut pas porter atteinte au droit de propriété et que les termes n'étaient pas admissibles. Pour toutes les raisons que l'on a exposées, je pense que l'on a assez de logements sociaux dans le 13^e arrondissement. Pour la raison que vous avez exposée très justement, je trouve qu'un rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest et quelques bureaux de plus, s'ils sont bien faits et s'il y a une demande, pourquoi pas. Et surtout, il faut peut-être leur laisser le temps, et si c'est le cas d'une maison de retraite, c'est encore mieux. Il faudrait savoir quelles sont leurs intentions, ce qui n'est visiblement pas encore très clair, ce n'est donc pas la peine de faire des grands bonds, des menaces à des investisseurs. Après tout, c'est tout de même pas mal qu'il y ait des investisseurs à Paris, qui soient français, et surtout dans le 13^e. Après réflexion, je suis assez encline à voter votre vœu, Monsieur le Maire, parce qu'il me paraît tout à fait raisonnable.

M LE MAIRE : Bien. D'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Là on ne vote que le vôtre alors ?

M LE MAIRE : Oui, ma proposition est un vœu de substitution.

Jean-Baptiste OLIVIER : J'avais prévu, évidemment, de voter contre les autres, et de proposer que la mairie négocie avec le propriétaire. Du coup, lorsque je découvre le vôtre, je me dis que l'on va finir dans la même majorité (*rires*). Je vote donc pour ce vœu.

Marie ATALLAH : C'est toujours en tant que groupe écologiste responsable et raisonnable, seulement nous sommes d'accord pour voter votre vœu, Monsieur le Maire, bien évidemment avec la précision qui a été exprimée et que vous avez acceptée. Je dis le terme habituel « d'urgence » parce qu'il s'agit de l'urgence pour pouvoir abriter les sans domicile fixe, par milliers dans la rue. Et comme l'on dit que c'est une priorité de faire cela, je propose que le premier alinéa « utilisé temporairement à titre intercalaire » soit en 1) ; et le deuxième alinéa, que la destination qui est plus ou moins décidée, que ce soient des logements ou une maison de retraite, soit en 2). Tout en gardant pour nous, écologistes, la possibilité, au Conseil de Paris, de préciser plus que cela le deuxième alinéa que je viens de dire concernant les logements et la maison de retraite. Car pour nous, lorsque je dis « pour toutes les catégories de la population parisienne », nous portons également le souci des personnes de la classe populaire, comme de la classe moyenne. Nous connaissons les tarifs des maisons de retraite privées, et je ne veux pas priver des catégories de la population parisienne. Essayez de voir comment l'on peut formuler afin qu'il y ait une mixité. Surtout que les maisons de retraite aujourd'hui sont devenues un modèle, non pas

obsolète, mais nous, la Ville, nous sommes beaucoup pour le maintien dans les lieux, et pour des modèles de maisons de retraite beaucoup plus adaptées à des groupes de personnes qui souhaitent vivre ensemble dans la mixité et dans la ville, de manière à ce que ce soit un projet intégré.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Je crois que nous y sommes, on inverse les deux alinéas, cela ne changera rien à la signification du vœu, mais évidemment j'accepte l'inversion des deux alinéas, toujours dans un esprit de rassemblement et de bonne galette.

Je sou mets tout de même à vos suffrages le vœu ainsi amendé : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Voilà une belle unanimité. Maintenant on attend de voir qui aura la fève.

Je vous rappelle que nous avons une date précise, il y a malheureusement un héritier de la couronne qui vient de décéder aujourd'hui, et le 21 janvier est aussi une date historique particulière. Je ne sais pas si c'était la bonne date pour tirer les rois (*rires*), mais pour les exécuter, c'est sûr que c'en était une (*rires*).

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fin de l'enregistrement.